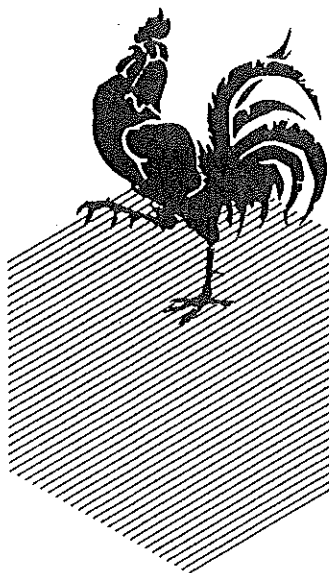




Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

Belgique - België P.P.
LIEGE X 9/2690
Autorisation de fermeture
9/149

BIMESTRIEL
Novembre/décembre 2000
N° 33 - 75 F

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDÉ EN 1994

Sommaire

Vers le confédéralisme / A. Schreurs,
p.1-2

L'histoire est exacte... / J. Rogissart,
p.3-4

L'ébranlement continu / A. Patris,
p.5

La République française, avenir de la
Wallonie / A. Schreurs - J. Liénard,
p.6-7

Jeu de piste... / P.-R. Mélon, p.8-10

Nous avons lu / B. Coune, p.11

Billet sur la Francophonie
/ P. Bertrand, p.12

Petite chronique de la langue française
/ P. Mélot, p.12

Un Wallon, amiral français
/ Ch. Dallemagne, p. 15-16

Le plébiscite des oeilletons
/ D. Lanier, p.17

On nous écrit / Lettres de
Ch. Paternostre et M. Delvaux, p. 18

Le Monde diplomatique et la Wallo-
nie / D. Lanier, p.19-21

Epinglé dans la presse
/ J. Liénard
p. 21-23

Les articles n'engagent que leurs
auteurs.

VERS LE CONFEDERALISME

La séparation de corps et de biens

Ce n'est pas encore le « divorce de velours » à la tchécoslovaque, mais c'est assurément la séparation de corps et de biens, à l'amiable, entre Wallons et Flamands.

Tout compte fait, si c'est cela le nouveau climat communautaire généré par la coalition arc-en-ciel, on aurait peut être tort de s'en plaindre. Autant se séparer dans la cordialité que dans la haine, comme du temps de M. Van den Brande. Les sourires complices de MM. Patrick Dewael et Jean-Claude Van Cauwenberghe en disent long. Ils ont l'air de s'entendre comme larrons en foire pour « dégraisser » l'Etat fédéral. Les Bruxellois, qu'ils soient francophones comme l'éditorialiste du *Soir* ou néerlandophones comme Mme Annemie Neyts (1) ne s'y sont pas trompés : on va vers le confédéralisme et ils craignent d'ailleurs que celui-ci ne se fasse sur leur dos. M. Pierre Lefèvre écrit à ce sujet : *Au gré de ce qui apparaît comme un discret dialogue de communauté à communauté, la Belgique glisse un peu plus vers un schéma confédéral à deux, dont Bruxelles pourrait bien faire les frais (Le Soir du 18/10).*

Les élections communales et provinciales du 8 octobre ont consacré la séparation de corps en mettant une nouvelle fois en évidence à quel point le corps social de la Flandre et celui de la Wallonie sont animés par un esprit différent et ont des réactions opposées. Alors qu'en Flandre, le *Vlaams Blok* progresse partout et dépasse même 37 % dans deux districts d'Anvers, l'extrême droite a pratiquement disparu en Wallonie.

Entre le Nord et le Sud, le contraste ne pourrait pas davantage détonner. On sait bien que l'extrémisme flamand se nourrit, en plus, au nationalisme flamingant, relève honnêtement La Libre Belgique du 10 octobre, tranchant ainsi avec les propos délétères de la plupart des médias francophones, la palme de la désinformation revenant au belge Baudouin Cartuyvels de la RTBF.

>>>

Dans le même journal, daté du 19, deux politologues de l'Université de Liège, MM. Marc Jacquemain et Pierre Verjans, observent que le succès de l'extrême droite en Flandre s'explique, comme en Autriche, en Norvège ou en Italie du Nord, par un *nationalisme de largage*, propre à des régions riches, de quasi plein emploi, où l'extrême droite est *cautionnée par une élite sécessionniste qui veut casser la solidarité au sein d'un espace étatique existant*. C'est exact, mais il n'empêche que le nationalisme flamand ne date pas d'hier et qu'en 1936, le *Vlaams Nationaal Verbond* faisait, dans l'ensemble, le même score que le *Vlaams Blok* aujourd'hui....

Quoi qu'en disent les belgicains, le *Vlaams Blok* est d'abord un parti nationaliste et séparatiste. Voici les premières lignes de son programme officiel trouvé sur Internet (16/10/2000) : *Le Vlaams Blok est le parti de l'indépendance flamande. Notre objectif est la création d'un Etat flamand indépendant. En tant que parti nationaliste, nous voulons protéger l'identité flamande et défendre les intérêts flamands...* Et on peut lire plus loin : *La Flandre indépendante continuera à faire partie de l'Union Européenne... Quant à la Wallonie, le scénario le plus probable est celui d'un rattachement à la France, ou la création d'un Etat indépendant wallon. Voilà qui est clair, net et ... lucide !*

L'accord dit de la « St-Perlette », qui consacre la régionalisation d'une partie de la fiscalité, de la loi communale et provinciale et du commerce extérieur est bien, quant à lui, une *séparation de biens*, même si c'est en deçà de ce que la Flandre réclamait. Au départ, le *VLD* (mais oui, le parti de M. Guy Verhofstadt !) exigeait une marge de manoeuvre d'autonomie fiscale de 20 % à l'IPP (impôt des personnes physiques), alors qu'elle sera (jusqu'à nouvel ordre), pour les Régions, de 6,75. Mais on connaît la tactique flamande des « petits pas ». Lentement mais sûrement, ils finissent toujours par obtenir ce qu'ils veulent. En outre, une série d'impôts seront régionalisés, tels les droits d'enregistrement, de donation, les taxes automobiles, la taxe compensatoire des accises, la redevance radio-télé. Au total, l'autonomie fiscale rapportera

181 milliards à la Flandre, 85 milliards à la Wallonie et 39 milliards à Bruxelles.

La régionalisation de la loi communale et provinciale permettra aux trois Régions de régler elles-mêmes l'organisation de leurs pouvoirs locaux : mode de désignation du bourgmestre et des échevins, institution de communautés urbaines et adoption, à la majorité des 2/3, d'un autre mode de scrutin que l'actuel - par exemple le système majoritaire à la française.

Se disant stupéfait, le PSC, dans un communiqué, considère que, par cet accord, *les partis francophones de la majorité semblent bien avoir renoncé à tous les garde-fous institutionnels*, alors qu'ils avaient promis un stop à ce propos et la défense du fédéralisme. *Ils semblent avoir accepté que la Belgique devienne désormais un pays purement confédéral* (Le Soir du 10/10/2000).

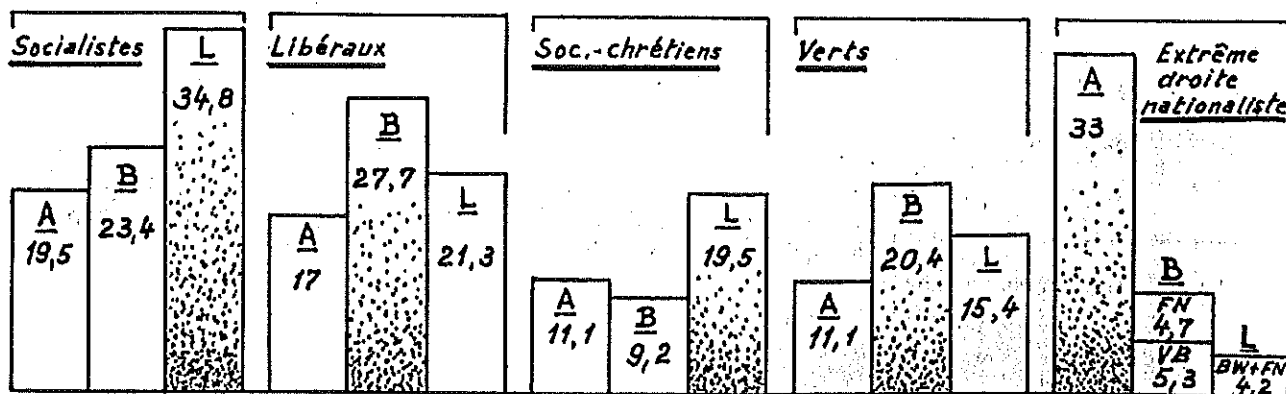
Mise à part la question de savoir si le refinancement de la Communauté française (et de la Communauté flamande !) obtenu par les partis francophones de l'arc-en-ciel en échange de l'autonomie fiscale, est un accord équilibré ou un marché de dupes, les régionalistes et les rattachistes wallons peuvent se réjouir de cette avancée confédéraliste. Elle est dans la ligne de ce que réclamaient déjà en 1943 les socialistes liégeois du PSB clandestin et conforme aux accords wallo-flamands (dits Schreurs-Couvreur) de 1952, approuvés par le Congrès national wallon. Certes, le problème des communes à facilités de la périphérie bruxelloise demeure très préoccupant pour les francophones. Certes, on peut déplorer que le moteur de notre émancipation soit le nationalisme flamand, mais comment s'étonner qu'il n'y ait pas de nationalisme wallon, même démocratique ? Comme l'a affirmé le Mouvement wallon en 1957 (2), même si beaucoup d'entre eux se sentent belges par habitude, les Wallons sont en réalité des Français.

André SCHREURS

(1) Voir notre rubrique *Epinglé dans la presse*, p. 23.

(2) La motion du Congrès national wallon proclame la *fierté du peuple wallon d'être partie intégrante de la nation française*.

RESULTATS EN % DES DIFFERENTS PARTIS A ANVERS (A), BRUXELLES (B) ET LIEGE (L).



L'HISTOIRE EST EXACTE AU RENDEZ-VOUS

par Jacques ROGISSART

Eh bien, nous y sommes ! Il y a une grande négociation entre les Communautés, celle dont les princes de la nôtre juraient par le grand serment du Styx qu'elle n'advierait pas sous cette législature.

Ce qui s'est passé le 16 octobre est la première secousse et non un aboutissement durable à la stabilité. La Communauté française satisfait ses besoins les plus immédiats, mais ce qu'on lui donne, on le donne aussi à la Flandre. En outre et surtout, celle-ci a brisé la barrière du statu quo fiscal et, qu'on le veuille ou non, élargi sa marge de manoeuvre dans ses communes à facilités linguistiques. Elle est encore loin d'avoir atteint ses objectifs, mais elle a l'habitude d'y arriver par étapes. Or, derrière le problème de l'autonomie fiscale, il y a celui de la scission de la Sécurité sociale.

Il faudrait impérativement reprendre l'initiative et inclure dans le paquet de négociation nos propres demandes de *splittings*. Les charcutages successifs de l'Etat belge commencent à coûter beaucoup plus cher que l'opération chirurgicale de la sécession. Pour des raisons de sécurité élémentaire, on veut encore espérer que notre classe politique est consciente du dépérissement accéléré de cet Etat et qu'elle n'espère plus lui faire traverser le XXI^e siècle à force de soins palliatifs.

Le seul grand débat politique du royaume, le seul qui se déroule au grand jour dans toutes ses dimensions, c'est le communautaire. Ceux sur les orientations économiques et les questions de société s'y agrègent comme de la limaille de fer à un aimant. Malheureusement, ils y perdent en qualité, étant ramenés à des cas particuliers de la différence de mentalité entre le nord et le sud, c'est-à-dire à des représentations schématiques trop simples pour qu'ils soient soustraits aux pièges de la caricature ou de l'émotion.

Imagine-t-on chez nous que s'installe la réflexion en profondeur sur l'Europe, la nation et l'Etat comme en France où le départ de M. Chevènement des affaires a soulevé la lourde chape d'un acquiescement artificiel et délétère à l'effacement du pouvoir politique devant la supranationalité des bourses et des banques ? Ou que nos citoyens soient consultés sur l'euro comme les Danois ? Non, la Belgique a besoin de silences (au pluriel) pour survivre. La pensée unique lui convient à merveille avec son confinement dans l'immédiat et ses postulats dogmatiques. Les publicités électorales, degré zéro de ce que doit être le langage politique, sont la triste expression de cette vacuité. Non point que leurs émetteurs soient nécessairement des niais, mais ils se condamnent à ne pas parler, ce qui s'appelle parler, en prenant place dans un système qui vit de mutisme. L'avenir pourtant finit par se confondre avec le présent et le souffle froid des crises éteint les lampions où vacille la flamme tremblante des idées recroquevillées. Et ce sont alors la dioxine qui sert de révélateur aux fragilités politiques de santé publique, la

tension des prix pétroliers qui fait voir l'insuffisance des économies d'énergie et de réorganisation des transports, des grèves où se reflètent des gestions exclusives de la durée, les drames de l'insécurité, la découverte que des pans entiers de la société sont en dissidence de fait, etc., etc.

Si la question nationale était tranchée, les Wallons seraient aussi ouverts et créatifs que les Danois dans l'analyse des problèmes. L'état de nos ressources est beaucoup plus prometteur que l'on veut bien nous le dire, mais il nécessite des choix que le Système belge élude obstinément. Il existe chez nous un consensus latent, secrété par notre culture politique française, sur un certain rôle directeur de la puissance publique. Les préférences idéologiques comptent pour moins là-dedans que les contraintes du moment : sans le concours de la collectivité, l'initiative privée ne pourra faire grandir son rôle en Wallonie. La confiance, toute française, insistons-y, que nous avons d'instinct dans les vertus de la cohésion sociale, est un facteur bénéfique aussi pour le dynamisme de notre économie. Si elle pouvait se déployer selon notre génie propre, ferions-nous moins bien que la Flandre et le Québec, partis de pas grand-chose il y a un demi-siècle pour devenir des puissances respectables sur les échiquiers de l'industrie et du commerce ? Il est frappant de constater en France la convergence des pensées sur ce thème à droite et à gauche de la mouvance souverainiste. Puisse-t-elle se souder là-dessus au lieu de se chercher des différences à partir de conditionnements sémantiques hors de saison ! Il y va aussi de notre échappée vers la lumière pour nous qui vivons dans l'obturation de la pensée politique, avec ce symptôme bien maastrichtien d'une perte de sens des proportions : ne nous présente-t-on pas (et que l'on ne me croit pas fermé aux changements sur ces points) le quota femmes ou le quasi-mariage des homosexuels comme des événements aussi considérables que la prise de la Bastille ?

J'ai un grand respect pour les élections communales qui sont le socle et l'école de la démocratie. Je comprends donc parfaitement que les vainqueurs se rengorgent, ils ont le droit d'être fiers. Mais le scrutin du 8 octobre s'est disputé entre des gens et des programmes qui se ressemblent, à l'exception des marginaux, dont tous ne sont pas méprisables comme l'est le soi-disant Bloc wallon, mais dont aucun n'était crédible. Autre chose sera lorsque se lèvera dans une Wallonie libérée, par effet mécanique en quelque sorte, une force qui découvrira un nouvel angle des choses à l'opinion publique et qui obligera à discuter de ce qui est tu par le refoulement belge. Et pourquoi une seule force d'ailleurs ? Cette opinion est plurielle dans ses interrogations et ses souffrances. Peut-être y a-t-il des sages parmi les triomphateurs du 8 octobre pour être bien conscients que, sur un certain nombre de très grands enjeux, l'électeur n'a pu

s'exprimer, d'abord bien sûr parce qu'une consultation municipale n'en est pas la bonne occasion. Il y a, dans les couches profondes de la population, une inquiétude qui ne trouve pas son apaisement dans la routine des bureaux et des conseils de la vie politique. Elle peut fuser à tout moment, au hasard d'un appel d'air imprévu dans les faits et pourtant prévisible dans l'abstrait.

Où l'on peut rejoindre sans réserve l'unanimité des commentaires, c'est sur le constat que, pour paraphraser Kipling, la Flandre est la Flandre, la Wallonie est la Wallonie et qu'elles ne se rencontreront jamais sur le principal. Eh bien, comme je n'ai cessé de le répéter depuis des décennies, il faut prendre la Flandre comme elle est, oui, même avec son *Blok* si elle veut du *Blok*. On dira, à la manière de chez nous, que « j'ai facile » parce que je suis séparatiste. Mais je suis justement séparatiste parce que la Flandre ne nous ressemble pas, qu'il n'y a pas moyen de la changer (les flots de salive et les prosternations des belgomans ne l'ont pas fait et ne le feront pas) et que je n'aime pas ce qu'elle est, ni ce qu'elle veut nous imposer. Seulement le réalisme et le droit international nous contraignent à établir de concert avec elle un protocole de rupture. En outre, notre voisinage géographique est un malheur, mais force nous est de nous en accommoder. Il faudra donc bien régler nos rapports

d'avenir de manière à les rendre normalement vivables. Acceptons donc de négocier avec les responsables qu'elle nous enverra - et qu'elle seule se choisira. Et remplissons pour notre compte la condition qui, celle-là, dépend de nous : prenons la décision de refuser ses diktats et ne consulter que notre intérêt. Ce sera dur pour les acharnés thérapeutiques du fédéralisme et tout naturel pour les patriotes que nous sommes, nous qui croyons en bons logiciens, à l'exactitude du mot de Mirabeau : « tout peut se soutenir, excepté l'inconséquence. »

Une inconséquence hélas trop souvent chevillée aux actions des hommes. J'avais la gorge nouée en regardant José Happart prendre acte, en pleurant, de la victoire flamande à Fouron. Qui aurait pu mieux que lui, auquel nous devons tant, paraître plus dignement dans cette scène poignante ? Mais il a voulu le traité de Maastricht qui découple le droit de vote de la nationalité - à des fins que la plupart des maastrichtiens n'entrevoient même pas et qui sont très étrangères à celles qu'ils imaginent. Croyait-il que les Néerlandais implantés au milieu des siens émettraient le vœu du retour à Liège ?

La tristesse n'est pas le désespoir. La lutte continue, nécessaire partout, toujours, car si elle cessait par un malheur irréparable, la Wallonie ne serait bientôt plus qu'un terme de géographie.

BREVE

IL A BONNE MINE...

Permettez-moi simplement de vous rappeler que les récents sondages réalisés en Flandre montrent que les Flamands ont globalement confiance dans leur gouvernement malgré le ton modéré de celui-ci sur le plan communautaire, professait, au début de septembre, Elio Di Rupo dans sa lettre à Solidarité française Wallonie-Bruxelles (voir p.22 de ce n°).



La réponse du berger (flamand) à la bergère (wallonne) est tombée le 8 octobre : avec ses 33 %, le *Vlaams Blok*, parti point modéré du tout, a « cassé la baraque » à Anvers, vraie capitale de la Flandre ; en outre, il a obtenu 25 % à Malines, 20 % à Gand, plus de 20 % à Renaix (sur la frontière linguistique) et, dans la province du Limbourg (partie thioise de l'ancienne principauté de Liège), il fait aussi une percée spectaculaire. En moyenne, le VB progresse de 5 %. En fait de modération, on pouvait faire mieux.

Scandalisé par cette noire ingratitude, Elio a vite trouvé la parade : faire voter tous les étrangers qui, comme chacun sait, n'attendent que cela pour remettre de l'ordre dans la belge boutique.

Solution simpliste et un tantinet « démago », ont riposté les Flamands modérés tels les *CVP*, les *VLD*, en zo voort... et d'ailleurs, les francophones nous enquiquinent avec leurs propos (Karel De Gucht, président des libéraux flamands).

Daniel LANIER

L'EBRANLEMENT CONTINU

La première échéance électorale du 3^e millénaire, placée sous le signe d'un arc-en-ciel politique, allait-elle détendre l'atmosphère ? Il semble bien que non.

Perspicace, le ministre-président de la Communauté française parlait récemment d'une euphorie mystificatrice confortée, il est vrai, par les mamours entre les chefs de file des régions Nord et Sud.

Tout le monde sait qu'il va falloir remettre les institutions sur le métier pour tout autre chose que des retouches. Les pourparlers en coulisse sont laborieux. La Flandre a pris l'habitude de mener le bal et elle ne va certainement pas rentrer dans l'ombre au lendemain d'un scrutin qui n'aurait pas dû mettre en jeu les structures de l'Etat fédéral. Or, elles l'ont été et de maîtresse façon à la suite de la victoire du *Vlaams Blok*.

Le *Blok* a essaimé en Flandre, titrait sur toute la largeur de sa première page *De Standaard*. Succès tellement manifeste que la RTBF, en bonne servante du régime, donnait la parole au Premier ministre pour rassurer l'opinion francophone. Le cordon sanitaire tiendra, a-t-il promis. Attendons de voir... Ce que le plus modeste citoyen aura immédiatement compris, c'est que les pourparlers sur l'autonomie fiscale réclamée par la Flandre ne s'annoncent pas sous les meilleurs auspices et que l'on va au devant d'affrontements alimentés par une guérilla linguistique permanente.

La vérité crue est que nos associés du Nord ont de plus en plus envie d'avoir les mains libres et que les Wallons, empêtrés dans une Communauté d'inspiration belge, vont être empêchés d'utiliser les atouts que leur vaut une position géographique favorable.

Mentalement, les francophones continuent de vivre en vase clos. Les Bruxellois imaginent mal que leur ville ne soit plus la capitale d'un Etat alors que sa mutation en centre international de l'Union européenne est pratiquement acquise. Il ne leur déplaît pas de faire, comme par le passé, la pluie et le beau temps en Wallonie en possédant ou en contrôlant les moyens d'information et de formation. Le bouclier du fédéralisme, tel qu'il a été conçu et utilisé, paralyse les Wallons, le modèle belge leur restant imposé alors qu'ils représentent les trois quarts de la population francophone. La Communauté française s'obstine à dénier toute autonomie aux territoires wallons dont les habitants devraient avoir

le droit de rechercher leurs racines sans passer par l'éternel cadrage bourguignon et d'amorcer une réflexion sur les possibilités offertes par le développement de l'intégration européenne.

Politiquement, la Wallonie est une entité atrophie, où il est malséant de s'interroger sur une appartenance nationale et où les références au contexte international ignorent délibérément la France.

Là où ils se retrouvent entre eux dans leur thébaïde namuroise, un brin d'audace devrait permettre à nos députés de soulever la question d'un ajustement de la Communauté aux besoins de sa composante majoritaire. Mais les parlementaires wallons ont-ils encore le droit de faire de la politique ? Si la Wallonie est « un pays qui a une mémoire, une histoire et une ambition économique », comme l'a reconnu M. Olivier Maingain, président du FDF (1), il faut qu'elle soit en mesure d'affirmer sa personnalité sans entraves. Si, pour en arriver là, le point doit être mis à l'ordre du jour de la conférence interparlementaire et intergouvernementale pour la réforme de l'Etat, que l'on n'hésite pas ! Une institution qui musèle ceux qu'elle est censée servir appelle une refonte. Y aura-t-il un ou des parlementaires pour réclamer la fédéralisation de la Communauté française ? L'expérience des vingt dernières années n'incite pas à l'optimisme. Dans la triste Belgique d'aujourd'hui, les impulsions ne viennent que du Nord.

En se tournant vers la France, la Wallonie abandonnerait-elle Bruxelles à un sort incertain ? Non seulement c'est faux, mais il n'y a qu'une démarche pareille qui puisse écarter toute menace de chantage. La Belgique était sans doute nécessaire en 1830. Elle ne l'est plus à présent parce que les conflits territoriaux entre les puissances voisines sont éteints. En quête d'une forme d'unionisme avec la France, que la fédéralisation de la Communauté ne proscrire pas, la Wallonie peut apporter à Bruxelles, métropole francophone, une aide que nul autre n'est à même de lui prodiguer. En Belgique, la région de Bruxelles est devenue un enjeu. Dans un cadre élargi, où soufflerait un esprit d'ouverture réciproque, le terreau des préventions disparaîtrait. Il conviendra d'utiliser cette carte le jour, qui n'est pas très éloigné, où les tensions s'exacerberont.

André PATRIS

(1) Dans *Solidarité française Wallonie-Bruxelles*, 3^e trim. 2000.

LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, AVENIR DE LA WALLONIE

A la demande de la rédaction du journal Le Matin, l'article repris ci-dessous est paru dans son édition du 5 septembre 2000 à la rubrique Opinions.

Expression libre, pluraliste et démocratique du Mouvement wallon, *Wallonie-France* a pris position pour le régime républicain parce qu'elle considère que la République est actuellement la forme la plus achevée de la démocratie. Bien entendu, les républiques ne sont pas toutes démocratiques ; certaines n'en ont que l'apparence, telles les républiques bananières qui ne sont que de dangereuses caricatures.

Certes, de nos jours, les monarchies subsistant en Europe sont constitutionnelles et par conséquent démocratiques. Mais cette forme de démocratie est à nos yeux inachevée. En effet, si la Constitution définit et limite les pouvoirs du roi, un fait demeure : le roi n'est pas élu. Sa position à la tête de l'Etat découle uniquement de sa naissance et de l'ordre de succession au trône. Il est le maillon d'une dynastie et règne sur le pays quelle que soit sa personnalité. Sans doute, selon la formule bien connue, *le roi règne et ne gouverne pas*, il ne peut effectuer aucun acte politique officiel sans l'accord du gouvernement : le contresceau ministériel s'il s'agit d'un arrêté royal, ou l'approbation du Premier ministre s'il s'agit d'un discours.

Mais en Belgique, par exemple, il a un grand pouvoir d'influence. Il a régulièrement, avec le Premier ministre, des colloques en tête-à-tête dits *singuliers*, il reçoit, dans le secret, de nombreuses personnalités tenues au devoir de discrétion absolue, ce qui n'est pas précisément démocratique ; il est entouré d'une cinquantaine de collaborateurs (juristes, économistes, etc.) dont le choix est laissé à sa seule discrétion. En outre, les membres de la famille royale exercent également une influence à travers diverses fondations qui sont autant de relais de la monarchie.

La personne du roi est inviolable, c'est-à-dire pratiquement sacrée, legs évident de l'antique monarchie de droit divin. Auréolé de majesté, il est le souverain (du latin du Moyen Age *superanus*, celui qui a le pouvoir suprême) présenté aussi comme un père, un *pater familias*. Et on a même voulu faire de Baudouin un saint !

En revanche, dans une vraie république, le chef de l'Etat est un président toujours élu, choisi par le peuple soit au suffrage universel direct comme en France ou en Pologne, soit indirectement, comme aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de « grands électeurs ». Le président est le mandataire de tous les citoyens auxquels il est redevable de sa gestion.

Manifestement, même s'il s'accommode d'une démocratie parlementaire et d'une organisation fédérale, le régime monarchique n'en demeure pas moins un vestige du passé. Au lieu de responsabiliser les citoyens, il les infantilise. Tout un pan de la vie politique leur est fermé ; en effet, l'indéniable influence royale, l'existence du cabinet privé et la tenue de colloques singuliers, échappent à tout contrôle. Mais que les choses soient bien claires, c'est l'institution monarchique que nous visons et jamais la personne du roi qui, par ailleurs, peut être respectable.

Quant à la stabilité garantie par le régime monarchique qui constitue l'argument favori des royalistes, on peut comprendre l'importance qu'elle revêt pour les Belges, car, sans la monarchie, la Belgique n'aurait certainement pas survécu aux conflits communautaires. En réalité, cette volonté de stabilité « garantie » par la monarchie, ne fait qu'entretenir un climat de conservatisme qui freine l'évolution moderne et l'émancipation des personnes et des peuples. Dans le cas de la Belgique, c'est incontestablement la composante la plus faible de la fédération, c'est-à-dire la Wallonie, qui en fait les frais. Depuis plus de trente ans, les événements ne font que le confirmer.

C'est à son corps défendant que le roi Baudouin a finalement accepté la transformation de l'Etat belge unitaire en un Etat fédéral après avoir tenté de la retarder. Il a toujours insisté sur un fédéralisme « d'union » alors que tous les politologues admettent qu'il s'agit, en Belgique, d'un fédéralisme de dissociation. Mais quelle république souhaitons-nous ?

Une république belge ? Nous pensons qu'elle ne résisterait pas à l'antagonisme flamand-wallon.

Une république wallonne ? Elle est concevable, car les Régions et les Communautés de Belgique sont déjà, en quelque sorte, organisées en républiques dans tous les domaines où elles sont compétentes. Les parlementaires régionaux ne doivent pas prêter le serment constitutionnel de leurs collègues fédéraux impliquant la fidélité au roi : les ministres régionaux ne sont pas nommés par lui (seuls, les ministres-présidents doivent prêter serment entre ses mains) et il n'y a pas de hiérarchie des normes entre la législation de l'Etat fédéral et celle des entités fédérées.

Mais nous ne croyons pas qu'une république wallonne, dotée d'une trop faible conscience nationale au contraire de la Flandre, puisse faire le poids en Europe sur les plans à la fois politique et économique.

La meilleure solution est pour nous évidente : c'est l'intégration de la Wallonie dans la République française sous la forme d'une 23^e région - comme vient de le réaffirmer Jean Defraigne dans *Le Soir* - dont l'originalité pourrait être préservée par un statut particulier.

André SCHREURS et Jacques LIENARD

BREVE

En ce début d'octobre - est-ce un hasard providentiel ? - nous apprenons la proposition de LO, la grande confédération syndicale de Suède, tendant à *abolir la monarchie héréditaire* (qui) *n'a pas sa place dans une société moderne*. Nous n'avons pas dit autre chose dans l'article repris ci-dessus. De leur côté, les Ecologistes suédois entendent profiter du départ à la retraite, en 2011, du roi actuel Carl-Gustav pour supprimer la monarchie. *Les Verts estiment qu'il est inhumain* (sic), rapporte Olivier Truc dans *Le Soir* (2/10/2000), *d'imposer la destinée de chef de l'Etat à quelqu'un dès qu'il est conçu*.

Voilà des propositions qui pourraient peut-être inspirer les syndicats wallons ou Ecolo !

QUELLE MONARCHIE ? LES EVENEMENTS DE 1950

Dans le cadre d'une Semaine commémorative des événements de 1950, qui aboutirent à l'abdication de Léopold III, aura lieu
le samedi 18 novembre 2000, de 9 h à 17 h 30,
à la Maison des Syndicats, 9-11, place Saint-Paul, à Liège,

UN CARREFOUR

où l'on pourra entendre des témoins de l'époque :

MM. Marcel DEPREZ, Arthur HAULOT, Marcel LEVAUX, Gilbert MOTTARD,
Hubert RADERMACHER, André SCHREURS et Jacques YERNA.

L'introduction sera faite par M. Philippe RAXHON, professeur de critique historique
à l'Université de Liège.

PAF : 100FB - Buffet charcuterie : 250 FB (à payer sur place).

Voir aussi p. 14

JEU DE PISTE DANS LA FORÊT BELGE

Si l'adage est vrai qui prétend que « gouverner, c'est prévoir », la question se pose de savoir si la Belgique est encore gouvernée. La réponse s'impose : la Belgique est sans doute moins gouvernée que jamais dans la mesure où les effets de la prévoyance gouvernementale se font attendre et qu'au lieu du sentiment rassurant d'être compris et conduits, nous sommes laissés dans une expectative débilite et anxioène. Cette peur de l'avenir est mauvaise conseillère et l'on veut tenter ici d'éclaircir les routes possibles qui s'ouvrent devant les Belges. Deux voies seront volontairement laissées dans l'ombre : nous n'évoquerons pas maintenant une réunion rapide à la France ; nous ne feindrons pas non plus de regretter un pays dont la Flandre nous dépossède peu à peu sans avoir la courtoisie fédérale d'en partager les bons morceaux avec nous.

Dans quelles directions la Belgique post-fédérale pourrait-elle s'engager ? Nous en distinguons trois.

1. La régionalisation intégrale

La Belgique poursuit son remembrement institutionnel et se divise en quatre régions : la Flandre, la Wallonie, Bruxelles et ses 19 communes, les Cantons de l'est (qu'il faudra un jour ou l'autre se résoudre à appeler par leur nom : la Belgique alémanique). Qu'en serait-il d'une Belgique à quatre composantes ? On suppose que ces régions seraient de véritables petits Etats confédérés qui détiendraient les mêmes compétences que les autres Etats « nationaux ». Ainsi serait parachevée la réforme de l'Etat belge, autant dire son enterrement. Ce confédéralisme divergent n'aurait plus d'autre charge que d'assurer la défense extérieure commune dans le cadre d'un futur corps d'armée européen. Le roi pourrait vaquer sans dommage aux affaires de ce *Commonwealth* lilliputien et se donner l'illusion que sa personne confédère des Etats qui n'ont plus besoin de lui. L'évolution de cette entité est prévisible : la Wallonie choisira bientôt le régime républicain, la Flandre itou et Bruxelles changera de chapeau : de capitale fédérale, elle deviendra capitale européenne. Les septante mille habitants de la région alémanique ne pourront prétendre former un pays : ils devront opter rapidement pour la réunion à la Wallonie ou à l'Allemagne. Gageons que les dirigeants wallons auront l'intelligence d'accorder un

statut linguistique spécial et des protections juridiques adaptées à cette minorité attachante, loyale et éminemment respectable.

Voilà pour la théorie. Ces nouveaux Etats seraient-ils viables ? Pour la Flandre, la réponse est affirmative : taux de chômage dérisoire (entre 5 et 6 %), dynamisme économique, situation géographique favorable, sentiment national fort, etc. Bruxelles peut sortir grandie de la Belgique à condition que les pays de l'Union européenne prennent à leur charge la partie bruxelloise de la dette publique belge. Son territoire serait celui de l'actuelle région bruxelloise, éventuellement adapté aux réalités linguistiques, c'est-à-dire agrandi des communes périphériques qui en feraient la demande. Les minorités culturelles et linguistiques européennes (Flamands, anglophones...) pourraient y trouver une expression politique en proportion de leur importance. Et la Wallonie ? Elle va hériter du fardeau colossal de la dette publique belge dans laquelle on estime la part wallonne à environ 150 % du produit intérieur brut... Autant dire que les fées ont déjà délaissé le berceau de la future république wallonne. Les inconvénients s'accumulent : enclavement géographique, fragilité identitaire (il n'y a pas de sentiment national wallon digne de ce nom), menace d'éclatements sous-régionaux (tentation sécessionniste luxembourgeoise, renaissance de l'esprit national liégeois, force d'attraction de la France sur le Hainaut occidental et la « Lorraine belge »), faible dynamisme économique, incertitude quant aux relations publiques avec les nouveaux voisins flamands et bruxellois...

Ce tableau passablement sombre ne doit pas éliminer d'emblée l'hypothèse de la viabilité d'une république wallonne : un miracle wallon est théoriquement possible. Il est cependant honnête de souligner l'extrême fragilité de ce nouvel Etat. L'Union européenne ne sera guère encline à favoriser l'émergence d'une sorte de Slovaquie latine au cœur même de l'Europe occidentale. Si elle ne s'y résout d'elle-même, la nouvelle république wallonne sera peut-être même priée par l'UE de nouer des alliances serrées avec la France. La Wallonie, en position de demandeuse, pourrait obtenir de la République sœur qu'elle éponge sa dette publique et lui octroie un statut de coopération plus ou moins renforcée de type monégasque ou « andorran ». Les Wallons en voudront-ils ?

2. La fédéralisation de la Communauté française

Nous sommes au pied du mur. Comment la nécessaire solidarité entre Wallons et francophones de Bruxelles peut-elle s'exprimer dans le respect de sensibilités et de réalités politiques complémentaires mais différentes ? Par la fédéralisation de la Communauté française. Les compétences de l'actuelle Communauté seraient distribuées entre deux Directions générales : l'une pour la Wallonie, l'autre pour Bruxelles. Concrètement, la RTBF pourrait être scindée en deux organismes de service public : l'ORTW (Office de la Radio-Télévision Wallonne) et la RTB (Radio-Télévision Bruxelloise). L'enseignement dépendrait des Directions wallonne et bruxelloise, ce qui permettrait de mieux cibler les besoins et les priorités respectives et d'y répondre avec une plus grande pertinence. Le secteur des soins de santé pourrait être adapté et réorganisé en fonction des réalités wallonnes et bruxelloises qui divergent sur un grand nombre d'aspects (répartition de l'habitat, densité de la population, géographie humaine et économique, niveau de vie...). La fédéralisation de l'actuelle Communauté favoriserait globalement une plus grande proximité entre les prestataires de services et les populations concernées. Il subsisterait toutefois une importante compétence commune : la défense des intérêts convergents des Wallons et des Bruxellois sur les plans belge et international.

Dans le même temps, cette Communauté Wallonie-Bruxelles fédéralisée quitterait Bruxelles et élirait son siège dans sa partie méridionale, là où vivent les trois quarts de ses habitants et où se situe son centre de gravité démographique, à Namur. Pourquoi le Parlement de la Communauté française quitterait-il Bruxelles pour Namur, me dira-t-on, puisque les députés wallons y siègent en masse (75 Wallons pour 19 Bruxellois) et peuvent orienter à leur guise les choix politiques ? Parce que la décision politique n'est pas uniquement déterminée par un système de poids et de mesures ; il entre dans son élaboration un élément psychologique déterminant. Une image résume la situation : les députés flamands, tournés vers l'avenir, siègent dans un bâtiment flamboyant neuf, les députés francophones, eux, se réunissent dans les respectables bâtiments de la Belgique de papa (Chambre, Sénat). C'est plus qu'un hasard ou la conséquence fâcheuse d'une impécuniosité chronique, c'est un choix inconscient. Entouré des bustes, statues, peintures monumentales et sculptures des « grands hommes qui ont fait la

Belgique », les députés francophones délibèrent de l'avenir des Wallons et des Bruxellois entourés des fantômes qui leur sont chers. Ces présences tutélaires plantées au cœur du pouvoir fédéral doivent inmanquablement créer un climat psychologique qui influe sur l'orientation des échanges et des décisions. Installer le Parlement de la Communauté Wallonie-Bruxelles à Namur, c'est arracher les députés francophones aux vaines séductions d'un passé révolu pour les ramener sur terre en quelque sorte, dans leur espace politique naturel ; plus qu'un décor propice à penser juste, ce déménagement devrait contribuer à donner du parlement des francophones une image rénovée et dynamique.

Encore un détail : pourquoi ne pas profiter de ces réaménagements pour se choisir des hymnes régionaux et communautaires dignes de ce nom ? Pour les Wallons, *Sambre et Meuse* aurait tout de même une autre allure que *Li Tchant dès Walons* dont le côté « pitit'patrèye » n'encourage guère au dépassement de soi ; et s'il faut un hymne à la Communauté Wallonie-Bruxelles, je propose la délicieuse mélodie d'*Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* de Grétry. Quelqu'un a-t-il l'idée d'un hymne pour Bruxelles ?

3. La Belgique déflamandisée

Nous venons de le souligner, maints élus francophones posent sur l'avenir une grille de lecture empruntée au passé : alors qu'ils tentent encore d'organiser la Belgique tant bien que mal, les Flamands, eux, préparent, en filigrane de la Belgique, l'avenir de la Flandre indépendante. Ce décalage d'intention (ou d'époque), aggravé par un manque cruel de moyens financiers, pose les francophones en conservateurs craintifs, en éternels « demandeurs » de passé, face à des Flamands projeteurs d'avenir. Cette crainte confuse de l'avenir contraint les francophones à éviter ou à repousser aussi loin que possible les négociations institutionnelles avec les Flamands. Nos représentants politiques se présentent devant les Flamands comme paralysés par ce handicap.

Connaissant les intentions flamandes (qui ne dissimulent plus guère leur projet indépendantiste) pourquoi ne pas anticiper sur l'avenir, jouer quelques coups en avance et mettre sur la table notre propre désir d'émancipation ? Pourquoi toujours subir ? N'avons-nous d'autre projet que de « continuer comme avant » le plus longtemps possible ? N'avons-nous pas de projet national alternatif

au séparatisme flamand ? Si tel est le cas, les Flamands, ahuris, pourraient entendre le mâle discours que voici :

Messieurs les Flamands, nous en avons assez de vos récriminations d'enfants gâtés, de vos provocations vexatoires, de vos rodomontades, de votre suffisance de nouveaux riches, de vos complexes identitaires et culturels jamais résorbés. Maintenant, ça suffit. La coupe est pleine. Nous vous quittons. Ou plutôt, nous vous prions de prendre l'autonomie à laquelle vous semblez tellement tenir. Vous ne voulez plus être Belges ? Eh bien ! adieu. Nous resterons Belges sans vous. Mais attention, cette fois, vous êtes les demandeurs. Vous voulez être indépendants ? Voici notre prix : Bruxelles. Ne faites pas semblant d'être offensés. Vous ne serez plus jamais majoritaires dans cette ville, vous le savez. L'histoire de la Belgique est passée par là : en cent septante ans, Bruxelles est devenue une ville française, ne vous déplaît. Il faudra vous y habituer. Un retour en arrière est impossible, sauf massacres en série, épuration ethnique programmée ou déportation massive des francophones ... auxquelles un corps d'armée européen mettrait fin sans délai à votre plus grande honte. Nous vous accordons une représentation parlementaire forfaitaire de 15 % à Bruxelles et des facilités linguistiques définitives. Pour le reste, pliez bagage et choisissez-vous une capitale sur votre territoire. Ici, à Bruxelles, vous êtes ailleurs, vous êtes en Belgique, car nous, Bruxellois et Wallons décidons aujourd'hui d'unir nos territoires et nos destins dans cette nouvelle Belgique déflamandisée et francophone. Nous décidons aussi de nous associer à la France pour ce qui concerne notre défense mili-

taire, nos représentations diplomatiques, nos intérêts économiques et culturels.

Oui, nous faisons le pari de la « Belgique résiduelle ». Ce pari, nous le gagnerons ou nous le perdrons, au risque de nous retrouver dans le premier cas de figure évoqué plus haut, mais au moins nous aurons pris notre destin en main, nous aurons cessé de subir, nous aurons essayé autre chose que de survivre dans un mariage rendu impossible par l'égoïsme et la suffisance des Flamands. Si cette nouvelle Belgique échoue, nous choisirons sans doute, bon gré, mal gré, l'intégration progressive à la France. A moins que l'occasion se présente d'offrir à l'Europe, non seulement une capitale, Bruxelles, mais aussi une immense banlieue verte : la Wallonie.

*

Cet article est un modeste essai de prospective politique ; il n'engage, comme on dit, que son auteur. Il est écrit comme une invitation pressante à l'imagination, au courage, à l'audace sans lesquels nous risquons de sombrer bientôt dans la colonisation commerciale et la déchéance culturelle, c'est-à-dire dans la fosse commune de l'histoire. On le comprendra, les trois pistes ici présentées ne prétendent pas cerner dans sa complexité politique, psychologique et culturelle toute la problématique belge. Les pistes peuvent se croiser ou se chevaucher. L'essentiel est de se rendre enfin compte qu'une révolution mentale est indispensable. Seule une insurrection démocratique nous sauvera du cul-de-sac où nous entraînent les imprévoyants qui prétendent nous gouverner.

Pierre-René MELON

BREVE

Le vendredi 8 septembre à Bouillon de Culture, Amélie Nothomb, invitée de Bernard Pivot pour son dernier roman, constate : *Lorsqu'on dit 'Japon', cela soulève l'admiration ; lorsqu'on dit 'Belgique', cela provoque l'hilarité !*

Bernard Pivot veut se récrier, mais plus rapide, l'académicien Jean Dutourd, autre invité, proteste avec énergie : *Ah non ! la vaillante petite Belgique... le Roi-Chevalier...* - allusion évidente aux événements de la Grande Guerre, c'est-à-dire vieux de plus de quatre-vingts ans.

Alors, simple réaction polie de l'auteur d'*Au bon beurre* ou... étonnante ignorance de la réalité belgo-belge en l'an 2000 ? Allez savoir !

Suggestion d'un ami : il faudrait envoyer Wallonie-France à M. Jean Dutourd. Pourquoi pas ?



**NOUS
AVONS
LU :**

MONOFLAMANDS ET MONOWALLONS ?

Errances et dangers des idéologies mono-identitaires

par Alain Maskens (1)

Concédonsons-le, M. Maskens est sans doute un brave homme - la photographie le représentant en page 4 de couverture n'en porte-t-elle pas témoignage ? Revendiquant la naïveté du simple citoyen peu au fait des arcanes de la science politique, naïveté qui permettrait de dire ce qui est pertinent, même et surtout s'il s'avère impertinent de le dire (p.15), l'auteur se propose de dénoncer la régionalisation de la Belgique, en tant qu'elle serait selon lui effectuée sur la base du seul critère linguistique (2), entraînant des aberrations (...) institutionnelles coûteuses et inefficaces et contribuant à réveiller les démons de l'ultranationalisme xénophobe et raciste, géniteur des grandes guerres du XXe siècle (p.11). Et notre Candide, cancérologue de son état, de dépister les tumeurs bénignes mais précancéreuses de notre comportement individuel et collectif (p.16).

Usant et abusant de références savantes ou littéraires (Eric Hobsbawm, Amin Maalouf, Philippe Van Parijs, Jorge Semprun, etc.), pratiquant au titre d'argument péremptoire l'amalgame, Alain Maskens enfonce allègrement les portes ouvertes et, négligeant superbement la réalité, rêve tout haut d'un monde idéal où 'tout le monde il serait beau, tout le monde il serait gentil'. Internaute enthousiaste et apôtre de la post-modernité américaine, l'auteur croit fermement en des lendemains que le progrès technologique ne pourra que faire chanter, pour peu que le 'mono-identitariste' n'y mette son grain de sel.

Définie comme la tendance à réduire l'identité d'individus à une seule de leurs appartenances, appartenance (linguistique, religieuse ou historique, par exemple) érigée en une 'identité pure et exclusive' (p.73) créatrice du mythe du 'peuple nôtre' contre le 'peuple autre' (p.121), la dérive mono-identitaire se combattrait notamment en surveillant son langage. Et notre Candide de consacrer la majeure partie de son ouvrage à nous exposer son idéal de communication transparente et à nous apprendre comment clarifier le langage afin de le guérir de ses métastases mono-identitaires. Ainsi tout locuteur devrait savoir que l'usage du terme « peuple », dans des expressions telles que « peuple wallon » ou « peuple flamand » par exemple, donne artificiellement vie à deux groupes ethniques de souche et fut à la base de la réflexion et de l'action de Friedrich Burgdörfer, un des plus importants démographes du régime nazi (p.78) ! Quid alors de l'expression « peuple belge » que l'auteur se garde d'évoquer ?

Dans une seconde partie de son ouvrage, il tente de 'concrétiser' la réflexion qu'il vient de mener en s'attachant au cas, ô combien épineux, de la régionalisation de la Belgique. Au fond, ce qui paraît le plus déranger notre Candide n'est pas tant la régionalisation, en tant que telle, que le dépeçage du Brabant historique qu'elle aurait induit, ainsi que le confinement de Bruxelles der-

rière le *Gordel* flamand ceinturant l'agglomération. Et notre auteur d'entonner, sans rire, un vibrant plaidoyer pour le Brabant, *zone de contact et d'échange* (p.93) auquel il conviendrait de donner une *structure suffisamment large et cohérente* afin de la préserver d'un *étouffement lent et progressif* (p.89) et d'éviter sa transformation en *frontière linguistique*.

Retournant le célèbre jugement de Jules Destrée sur les Bruxellois, Alain Maskens vante la supériorité des entités ethniques mixtes sur les entités ethniques pures. Et l'auteur, confondant les notions de *race* et d'*entité ethnique*, de théoriser, sans doute inconsciemment, une espèce de 'racisme du métissage' - j'emprunte cette expression à José Fontaine - (cf notamment p.101) ! Ni Flamands, ni Wallons, les Bruxellois et les Brabançons, incorporés de force dans une des deux communautés (p.97), seraient les premières victimes de la *rage mono-identitaire* qui affecterait leurs voisins du nord et du sud. *Le budget de la culture de la Communauté flamande ou de la Communauté française*, ose écrire l'auteur, ne servent (sic) pas à soutenir une culture bruxelloise : ils soutiennent la juxtaposition de deux cultures mono-identitaires opposées (p.98). Et notre Candide de nous asséner 'la' solution (cf p. 91-118) : poursuivre et achever la régionalisation de la Belgique, en y incluant une 3^e entité : le Brabant (3) ! Le Brabant historique si possible, Anvers, voire Bois-le-Duc compris donc ! Et qu'importe si les Brabançons wallons 'se sentent' Wallons, qu'importe si les Brabançons flamands 'se sentent' Flamands : comme les Bruxellois, ils ne sont ni Flamands ni Wallons, ils 'sont' Brabançons, c'est-à-dire 'Brusselairs'. L'Histoire ne témoignerait-elle pas de l'existence d'une entité brabançonne géographiquement et culturellement homogène, aussi ethniquement homogène dans sa mixité que Flandre et Wallonie le serait dans leur pureté ?

Mais qu'attendre d'autre d'un auteur qui pousse l'humilité jusqu'à se citer lui-même en exergue de chapitre (cf p.92) et qui, comme le bachelier du *Second Faust* de Goethe, est d'autant plus péremptoire qu'il ne sait rien et ne veut rien savoir, mais croit pourtant qu'il sait ? Qu'attendre d'un Candide qui, s'il rappelle certaines évidences, tente surtout de masquer l'incohérence de son propos en le farcisant de références dont il entend éblouir le lecteur ?

Boris COUNE

(1) Ed. La Longue Vue, Paris/ Bruxelles, 121p.

(2) C'est toute l'histoire du Mouvement wallon que l'auteur passe sous silence dans son essai.

(3) Sans doute nous entendrons-nous avec lui sur ce point : la régionalisation de la culture et de l'enseignement et la suppression conséquente de la Communauté française.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

LES ECHANGES COMMERCIAUX DANS L'ESPACE ECONOMIQUE FRANCOPHONE

Si nous sommes encore loin d'un « Commonwealth à la française », le poids des économies des pays francophones, les flux commerciaux et financiers qui les unissent, sont devenus une réalité économique significative. Ces pays produisent 10,7 % de la richesse du globe, en progression de 0,7 % depuis la dernière statistique en 1993. Les cinq pays riches de la Francophonie, tous situés dans l'hémisphère nord (Canada, France, Belgique, Luxembourg, Suisse), contribuent à 9,1 % du PNB mondial et réalisent à eux seuls 85 % des échanges entre francophones.

Le commerce mondial de marchandises est en accroissement constant : les pays qui partagent la langue française s'y taillent une part de 15,76 % contre 13,4 % en 1994. Par comparaison, les quinze pays membres de l'Union européenne ont réalisé 37,5 % des échanges mondiaux, tandis que l'accord de Libre-Echange Nord-Américain (ALENA) en a totalisé 18,9 %... et l'Afrique subsaharienne 1,4 %.

Il serait fastidieux d'énumérer le poids des relations commerciales entre les 52 Etats membres de l'Agence de la Francophonie. Epinglons cependant quelques pourcentages des échanges commerciaux inter-francophones, selon les chiffres de 1996. Du plus intégré, les Comores, avec 65,9 %, au moins impliqué, le Canada, avec 2,3 %, en passant par le Québec avec 4,1 %, nous relevons aussi que le Sénégal atteint 44,7 %, l'Algérie 32,9 %, la Belgique et le Luxembourg réunis 20,1 %, la Suisse 15,5 %, la Roumanie 13,9 %, la Pologne 10,7 % et le Vietnam 10 %. La France se situe à 15,6 %.

La moyenne des échanges commerciaux entre pays de la Francophonie se stabilisait à 25,7 % en 1994 et à 25,9 % en 1996. Les hausses les plus significatives concernent l'Afrique francophone et l'Asie ensuite (Laos, Cambodge, Vietnam). Les troubles politiques, même occasionnels, les modifications de l'environnement économique affectent tout particulièrement les Etats de l'hémisphère sud, accentuant encore la faiblesse de leurs échanges. Ces difficultés se superposent en outre à la crise des dernières décennies qui a secoué durement les pays de l'hémisphère nord. Aujourd'hui, l'existence bien réelle d'un courant commercial spécifique estompé les aléas de ces trente dernières années. C'est le Sommet de Hanoï, voici trois ans à peine, qui a décrété l'accroissement du développement de la coopération économique inter-francophones. Ce délai est évidemment trop court pour en apprécier déjà les effets.

En parallèle, il convient de souligner l'action soutenue du Forum Francophone des Affaires (FFA), organisation internationale non-gouvernementale, né à Québec en 1987 lors du 2^e Sommet. Le FFA est une institution multilatérale chargée de promouvoir, soutenir et développer les échanges commerciaux, industriels, technologiques au sein de l'espace francophone. Des comités nationaux agissent dans chacun des 52 pays membres. Ils sont associés en groupes régionaux afin de répondre aux besoins des relations transrégionales, pour l'Afrique, l'Amérique et l'Europe. Le Bureau international du FFA définit la politique générale et propose des actions conformes à ses objectifs, avec l'assistance d'un secrétariat international établi à Montréal. Trois publications relaient l'information économique interne à la Francophonie : les « Guides d'Affaires », les « Liaisons FFA » trimestrielles et la revue « Economies francophones » depuis 1997. Deux fois par an, la Conférence générale du FFA fixe la stratégie économique de la coopération nord-sud, mais aussi sud-sud. Les premières assises de la Francophonie se sont tenues à Aoste, en 1997 et poursuivent leur objectif auprès des chefs d'entreprise, des banques, des directeurs d'agences de coopération, et même des Nations Unies.

Réuni à Paris à la fin de 1998, le Bureau international du FFA a créé l'Agence internationale des Entreprises francophones qui fédère les comités nationaux, les Chambres de Commerce et d'Industrie francophones et les patronats concernés, afin d'organiser entre tous ces partenaires la « Fondation des grandes Entreprises francophones ». Le 7^e Forum des Affaires s'est tenu l'an dernier à Moncton (Nouveau Brunswick) à l'occasion du 8^e Sommet de la Francophonie.

L'espace économique francophone existe bel et bien : certes, il est nécessairement perfectible, comme la Francophonie elle-même ! Mais il peut aborder le XXI^e siècle avec confiance, sans complaisance ni aveuglement.

Chacun jugera l'arbre à ses fruits.

Pierre BERTRAND
Sénateur honoraire

(1) Source : *Etat de la Francophonie dans le monde* - 1999.

PETITE CHRONIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

BOUCHONS SUR LA ROCADE

M. et Mme BOZON, de Grenoble, roulent en direction de Bruxelles. Les essuie-glace battent à plein régime. Quelque part entre Wavre et Hoeilaart, leur attention est attirée par un communiqué de la radio belge :

Il est 17 heures. Voici un message de radioguidage. Suite aux violentes averses qui s'abattent en ce moment sur le centre du pays, des formations de files sont signalées sur le ring de Bruxelles.

M. Bozon : Des formations de fils ? Bizarre... Sur un ring ? Tu y comprends quelque chose, toi ?

Mme Bozon : Ben non. Peut-être des amas de fils électriques arrachés par l'orage ?

M. Bozon : Mouais... Curieux tout de même. Enfin après tout, les Belges, c'est comme les Suisses, ils ont des mots à eux.... Mais sur quel ring ?

Mme Bozon : Mystère... Tiens, voilà une aire de repos. Si on profitait de l'accalmie pour faire une halte ? On trouvera bien quelqu'un pour nous renseigner.

Quelques instants plus tard, sur le parking.

M. Bozon : Pardon, monsieur. Je viens d'entendre un message à la radio. Mais je n'ai pas tout compris. Euh, pour tout dire, je n'ai rien compris du tout. Vous pourriez peut-être m'expliquer ?

Le monsieur : Ben, on va une fois essayer. Allez, aboulez-la votre question.

M. Bozon : Voilà. Il m'a semblé comprendre qu'il fallait se méfier de... Comment on a dit, déjà, à la radio, Cécile ?

Mme Bozon : « De formations de fils sur le ring », un ring de boxe, je suppose ?

Le monsieur : Dis, Mariette, en voilà deux qui se paient notre tête ! Allez, viens, je vais quand même pas répondre à ces zieveiers !

M. Bozon : Mais monsieur, attendez ! Je vous assure que je me moque pas ! Je voulais simplement savoir s'il y a du danger à...

Mme Bozon : Laisse tomber Sébastien ! On va demander à cette jeune dame qui téléphone dans sa voiture, là-bas. Pardon, madame, nous sommes Français. Qu'entend-on en Belgique par « formations de fils sur le ring » ? Vous ne croyez pas que ces fils peuvent gêner les voitures qui longeraient ce ring ?

La dame : Ha, je comprends votre étonnement. Mais ne m'en veuillez pas si je souris. « Formations de files sur le ring », c'est si j'ose dire, du belge. Ça signifie : « bouchons sur la rocade ».

Mme Bozon : ??? Je veux bien vous croire, mais vraiment je ne comprends pas.

La dame : Comment vous expliquer ? Ce sont des mots locaux, pas très clairs, c'est vrai, en dehors de la Belgique. Ou plutôt, en dehors de la région bruxelloise où

le français et le flamand se mêlent. En fait, ces expressions fautives et confuses ont même tendance à gagner petit à petit d'autres régions du pays.

M. Bozon : Continuez, c'est intéressant, ce que vous dites.

La dame : Bien. « Formations de files » d'abord : comme des files indiennes, des files de voitures, vous voyez ? Et non des fils électriques ou d'autres fils métalliques, comme on pourrait le comprendre en l'entendant. Vous me suivez ?

Mme Bozon : Jusque-là, tout va bien. Mais dans ce cas, on parlerait plutôt de « files en formation », n'est-ce pas ?

La dame : Oui, ce serait préférable. « Formations de files », ce n'est rien d'autre que la traduction littérale, mise au pluriel, du mot néerlandais *filevorming*. Les Hollandais et les Flamands emploient ce nom composé de mots venant du français pour annoncer des encombrements, des retenues, des ralentissements, des embouteillages et même des bouchons, en cours de formation. Et ces mots nous reviennent en français, mal traduits, après ce crochet par le néerlandais. Vous saisissez ?

Mme Bozon : C'est un peu compliqué, mais c'est déjà plus clair.

La dame : Parfois, on trouve simplement l'indication routière « files », mot néerlandisé qui signifie « bouchons » et non « files » comme on pourrait le croire à première vue. Le mot français « file » se traduit, lui, par un autre mot en néerlandais. Je vous le dis en passant, c'est le mot « rij » qui se prononce comme dans « Mireille ».

M. Bozon : Pas simple, tout ça !

La dame : Je ne vous le fais pas dire ! Quant au mot « ring », c'est un peu la même chose. Rien à voir avec un ring de boxe. Il s'agit encore une fois d'un mot néerlandais (et anglais, et allemand) qui signifie « anneau, bague ». Pour les Bruxellois et les Flamands, le « ring », c'est l'équivalent des mots français « rocade, contournement », la grande voie rapide, parfois incomplète, qui ceinture une agglomération.

M. Bozon : Eh bien, Cécile, on n'était pas près de trouver !

Mme Bozon : Dites-moi, madame, vous me paraissez bien renseignée. Excusez mon insistance. Qu'appellez-vous « périphérique », alors ?

La dame : Oh, vos questions ne me dérangent pas. Je suis traductrice dans une institution européenne. « Périphérique », il ne faut pas oublier que c'est l'abréviation de « boulevard périphérique ». Et le boulevard, au sens premier du mot, c'est une large voie construite sur l'emplacement d'anciens remparts. Il a donc une origine circulaire, et marque encore de nos jours la limite entre la ville et sa périphérie.

M. Bozon : Mais oui, chérie, comme à Paris...

La dame : Il ne faut donc pas confondre le « périphérique » avec la « rocade » ou le « contournement » qui sont des voies circulaires elles aussi, mais plus éloignées de la ville elle-même puisqu'elles contournent toute l'agglomération. Evidemment, les villes s'étendent sans cesse, ce qui complique un peu les choses quant à l'appellation de ces voies. La rocade du début peut parfaitement, avec le temps, ne plus être qu'un périphérique...

Mme Bozon : Mille mercis, madame. Grâce à vos aimables explications, nous savons maintenant que nous devons nous attendre à des « bouchons » sur la « rocade » ou le « contournement » de Bruxelles.

La dame : Pas de quoi. Et armez-vous de patience si vous êtes bloqués dans les « formations de files » sur le « ring » de Bruxelles

Pierre MELOT

N.B. Il n'est pas inutile de rappeler le sens du mot « file ». C'est « une suite de personnes ou de choses (immobiles ou en mouvement) placées l'une derrière l'autre. » Ce qui n'implique pas nécessairement l'idée de ralentissement ni de bouchon. On peut rouler en file, tout en filant bon train... Les collisions en chaîne sur autoroute en sont la triste démonstration.

* * *

ERRATA

Dans la chronique *Le képi du chef de gare* parue dans le n° 31, il fallait lire :

■ A la 27^e ligne : des institutions « uniformées » (et non « uniformisées ») ;

■ A la 40^e ligne : au contraire de la casquette (et non au contraire, la casquette).

Que l'auteur veuille bien nous excuser d'avoir tant tardé à apporter à cette correction.

COMMÉMORATION DES EVENEMENTS DE 1950

(suite de la p.7)

Le 25 novembre, se tiendra, de 14 à 17 heures, au *Centre Poly-Culturel Résistances*, 11 - 13, En Jonrue à Liège, un « Café Républicain » sur le thème :

Quelle République ? Aujourd'hui et demain,

auquel ont été invités MM. Serge Deruette, Philippe Destatte, Robert Devleeschouwer, José Fontaine, Eric Goeman, Michel Hannotte et André Schreurs.

Animation : Jean-Luc Degée.

Signalons encore que 2 films seront projetés : « *La question royale* » de Christian Mesnil (le mercredi 22) et « *le crime de Seraing (ou) l'assassinat de Julien Lahaut* », de Gianni Canova (le jeudi 23) au *Carlo Levi*, 48, rue Saint-Léonard.

Enfin, une exposition historique aura lieu du 16 au 25 novembre
Aux Territoires de la Mémoire, 86, bld d'Avroy, à Liège.

Dans l'introduction du dépliant réalisé par Initiatives 1950, on peut lire : *La population wallonne de l'époque s'était prononcée massivement contre le retour du roi. Parmi les animateurs du mouvement, il y avait des socialistes et des communistes, mais aussi des libéraux et des démocrates chrétiens, des monarchistes qui voulaient ainsi sauver la dynastie en sacrifiant Léopold III, des républicains et des militants wallons, hommes politiques éminents de différents partis qui envisageaient l'indépendance de la Wallonie sous la protection de la France.*

Renseignements : André Beauvois, CGSP, Initiatives 1950, Place St-Paul, 9-11, 4000 Liège,
Tél : 04 222 08 10, Fax : 04 221 97 67

JEAN BRASSEUR-KERMADEC UN WALLON, AMIRAL FRANÇAIS

Monsieur Christian Dallemagne, de Bonnefoi (Orne), a bien voulu, pour *Wallonie-France*, retracer la carrière militaire de Jean Brasseur alias Kermadec. Étonnante figure que celle de ce Wallon !

Je l'ai connu à Londres, nous dit-il, lorsqu'il était Chef de la Maison Militaire de l'Ambassadeur Geoffroy de Courcel. Une amie commune, Françoise Guarrigues, qui avait fait sa connaissance pendant la guerre dans un groupe de Français qui comprenait Danielle Darrieux et Michèle Morgan, m'avait présenté à lui.

Que je sois moi-même Liégeois et Français lui plaisait bien. D'autant plus que mes parents fréquentaient à Liège, quand j'étais gamin, des libraires Brasseur qui étaient ses cousins et dans la librairie desquels, près de la cathédrale, j'avais passé des heures enchantées...

C'est lui qui m'a raconté sa fugue à 15 ans pour embarquer vers les Mers du Sud, ou son petit déjeuner avec le Général de Gaulle lorsqu'il lui avait rapporté les tracasseries que lui faisait l'administration au sujet de sa nationalité.

Plus tard, j'ai connu son désir de finir sa vie en bourlinguant sur son voilier dans les Iles Polynésiennes, son horreur en réalisant qu'il allait s'y embêter comme un rat mort et son retour immédiat pour commencer une carrière civile. Quel homme !

D'une ancienne famille liégeoise, Jean Brasseur naît le 9 septembre 1914 à Verviers où son père s'est établi comme pharmacien. Il commence des études traditionnelles dans sa ville natale et les continue à Liège. Mais il rêve de la mer, des tropiques, de grandes aventures... A quinze ans, il fugue, réussit à gagner le port d'Anvers et embarque sur un cargo appareillant pour les mers australes. Il ne donnera pas signe de vie à sa famille avant d'arriver en Australie, plusieurs mois plus tard. On avait fouillé les terrains vagues et les bois, dragué les canaux et tous le croyaient mort, disparu à tout jamais. Son père consent alors à ce qu'il s'oriente vers la marine de commerce et il revient poursuivre des études pour y parvenir.

A 26 ans, il est officier au long cours à la Compagnie maritime belge *Lloyd Royal* lorsqu' en mer, le 18 juin 1940, il entend l'Appel du général de Gaulle. Arrivé en Angleterre en août, il rallie d'abord la *Royal Navy*, puis, en octobre, demande à servir dans les Forces Navales Françaises Libres.

Comme de nombreux Français Libres, pour éviter que sa famille ne soit victime de représailles, il change de nom : son *alias* sera « Kermadec ».

Jean Kermadec est alors affecté comme officier-fusilier sur le cuirassé *Courbet* où il commande la D.C.A. ; il est ensuite désigné pour organiser le premier centre d'instruction des F.N.F.L. à Skegeness. Sa tâche terminée, il embarque sur le contre-torpilleur *Léopard*, chargé de protéger les convois autour de l'Islande pendant l'hiver 1940-41.

En juillet, il est l'officier en second de l'avis *Commandant Dominé* qui accompagne les convois entre Liverpool et Freetown (Sierra Leone). Il assure ensuite le blocus de Djibouti puis escorte à nouveau les convois de la 8^e Armée britannique engagée dans la campagne contre l' *Afrikakorps*, entre Alexandrie, Tobrouk,

Benghazi, Tripoli, parcourant ainsi au total plus de 100.000 miles.

Promu lieutenant de vaisseau, Jean Kermadec rejoint, sur sa demande, en août 1943, le 1^{er} Régiment de Fusiliers-Marins, régiment de reconnaissance de la 1^{re} Division Française Libre, où il commande le 3^e Escadron. C'est avec cette unité qu'il participe aux combats de Tunisie à l'été 1943 puis à ceux d'Italie de la fin 1943 à l'été 1944, se distinguant en particulier à Pontecorvo, Pontelungano, Montefiascone et Radicofani en mai-juin 1944.

Le 15 août 1944, il est du débarquement de Provence avec la 1^{re} Armée française. De Cavalaire à Toulon, il ne cesse de bousculer l'ennemi, faisant plus de 200 prisonniers. Il s'illustre ensuite, en novembre à la Chapelle-sous-Rougemont, près de Belfort, dont il s'empare avec hardiesse, désorientant l'ennemi et lui infligeant de lourdes pertes. Il se distingue de nouveau à Bourbach-le-Bas en opposant une résistance héroïque à de furieuses contre-attaques de chars.

A la fin de la guerre, à 30 ans, Kermadec est capitaine de corvette ; il prend le commandement de l'escorte *Cimeterre* et est proposé pour la Croix de la Libération à la fin de 1945 avec la citation suivante :

Officier dont les qualités d'allant, de bravoure, de dévouement et d'amour de son métier se sont constamment manifestées dès les premiers jours des Forces Françaises Libres. Après avoir contribué pour une grande part en 1940-1941 à la formation militaire des Forces Navales Françaises Libres, a servi pendant deux ans à la Mer sur les bâtiments d'escorte. Au 1^{er} Régiment de fusiliers-marins depuis août 1943, y a commandé un escadron de reconnaissance qu'il a conduit avec fougue et intelligence de succès en succès en Italie, en Provence et dans la trouée de Belfort.

Il devient Compagnon de la Libération le 20 janvier 1946.

Ce n'est qu'après qu'il ait été promu officier supérieur, que l'administration militaire se rend compte qu'il n'est pas Français mais Belge ! Pour lui, le problème ne s'était jamais posé : il avait rejoint la France Libre de façon toute naturelle, sans se poser de questions et sans aucun état d'âme. Les détails administratifs seront réglés avec la lenteur habituelle et Jean Brasseur-Kermadec ne deviendra français qu'en 1947. Jusqu'à l'année suivante, il est adjoint au commandant du croiseur-école *Jeanne d'Arc*. Il est ensuite détaché en qualité d'observateur de l'ONU à Surabaya en Indonésie puis, en 1951, nommé chef du 3^e Bureau de l'Etat-Major de la Marine en Tunisie.

En 1953 et 1954, il est commandant de l'avis *Gazelle* dans l'Océan Indien, promu capitaine de frégate en 1955 et attaché naval à Bonn jusqu'en 1956 ; il commande ensuite le *Francis Garnier* en Extrême-Orient jusqu'en 1960.

Il intègre ensuite l'état-major particulier du général de Gaulle, Président de la République Française, et, avec le grade de capitaine de vaisseau, est désigné pour être l'attaché naval près de l'ambassade de France à Madrid de décembre 1961 à 1964, avant de prendre le commandement du croiseur *Colbert*. On le retrouve l'année suivante Commandant de la Marine à Marseille, poste qu'il occupera jusqu'en 1967. Jean Brasseur-Kermadec avait été nommé contre-amiral en 1966, à 52 ans.

A ce stade de sa carrière, la procédure militaire prévoit une enquête détaillée sur les antécédents de l'officier promu. C'est à cette époque, lors d'un petit déjeuner à l'Elysée, qu'il confiera au Président les exigences tatillonnes des services administratifs de la Marine, exigences qu'il estimait désobligeantes quant aux conditions d'acquisition de sa nationalité française. Et le général aura ce mot : *Mon cher Kermadec, la nationalité française, vous ne l'avez pas héritée, vous, vous l'avez méritée !!*

Attaché militaire à Londres jusqu'en 1970, le vice-amiral Jean Brasseur-Kermadec est, de 1971 à 1974, Commandant en chef en Méditerranée et Préfet maritime de la 3^e Région. Promu Vice-Amiral d'Escadre en 1972, il fera partie du Conseil supérieur de la Marine jusqu'à sa mise à la retraite le 30 octobre 1974.

Pensant tout d'abord réaliser ses rêves d'enfance, il distribue ses biens à ses héritiers, achète et arme un voilier et appareille pour la Polynésie. A peine arrivé en Mer Rouge, il se rend compte que cette vie ne pourra combler son perpétuel besoin d'action. Il rentre donc en France et, à 60 ans, commence une carrière civile.

Il est successivement directeur général du groupe maritime Rodriguez-Ely, administrateur de la Société Philips à Marseille, et enfin, PDG de la Société Radio-Océan en 1981.

Jean Brasseur décède à Paris le 21 mai 1992. Il est inhumé à Levallois-Perret.

Christian DALLEMAGNE

Décorations et distinctions honorifiques de l'Amiral Jean Brasseur-Kermadec :

- Grand Officier de la Légion d'Honneur
- Compagnon de la Libération
- Grand officier de l'Ordre National du Mérite
- Croix de Guerre 1939-45 (7 citations)
- Médaille de la Résistance avec rosette
- Croix de Guerre belge avec palme
- Mérite Militaire portugais
- Mérite Naval brésilien
- Grand croix du Mérite Naval espagnol
- Croix du Mérite de Première Classe de la République Fédérale d'Allemagne
- Grand Officier de l'Ordre de la Couronne (Belgique)
- Grand Officier de l'Ordre d'Orange-Nassau
- Grand Croix de l'Ordre National Tunisien

Suite des notes de la p. 17

(3) Comte Charles Le Hon (Tournai 1792-1868) ; jeune avocat au barreau de Liège, il fut élu député des Etats des Pays-Bas en 1825. Il prit le parti de la Révolution et, dès le 25 mars 1831, fut le ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris. Apprécié de Louis-Philippe, c'est lui qui négocia le mariage de Louise d'Orléans avec Léopold I^{er}.

(4) Général comte Augustin-Daniel Belliard (1769-1832), ministre de France à Bruxelles. Rallié à la Révolution de 1789, il fut engagé volontaire, devint officier et chef d'état-major de Dumouriez à Jemappes, participa à l'expédition d'Egypte puis fit la campagne d'Italie sous Bonaparte et enfin toutes les campagnes de l'Empire.

(5) La Conférence de Londres, ouverte le 4 novembre 1830, réunit la Grande-Bretagne, la France, la Prusse, la Russie, l'Autriche ainsi que la Belgique et la Hollande. Ses travaux

aboutirent, à la fin de juin 1831, à un laborieux compromis connu sous le nom de « Traité des XVIII articles ».

(6) Souligné par G. Jarbinet.

(7) Ndlr : Le peintre Nicolas Gosse a immortalisé la scène. Le Liégeois Erasme-Louis Surllet de Chokier, à la tête des délégués du Congrès national, présente le vœu au roi Louis-Philippe (tableau conservé au musée de Versailles).

(8) *Verviers et la France de 1830 à 1831*, Bruxelles, Imprimerie scientifique et littéraire, 1933.

(9) *Les événements de 1830 à Verviers et aux environs*, Verviers, G. Leens, 1930.

(10) *Sentiment liégeois et sentiment français en 1830 et 1831*, dans *La Vie Wallonne*, t. XXIII, 1949, p. 17-34.

(11) *Liège, terre de France*, éd. Jeune France, Liège, 1948.

(12) *L'irrégentisme français en Wallonie de 1814 à 1831*, 2^e éd., Charleroi, Institut Jules Destrée, 1965.

A LIEGE EN JUIN 1831

LE PLEBISCITE DES OEILLETS ⁽¹⁾

De nombreux Liégeois se souviennent encore avec émotion du professeur Georges Jarbinet (1901-1989), ardent francophile et grand collectionneur de documents de la période française. Son inlassable curiosité et sa perspicacité lui avaient permis de découvrir à Paris la copie d'une lettre de la princesse Adélaïde d'Orléans adressée le 16 juin 1831, à son frère Louis-Philippe, roi des Français depuis une petite année (2). Voici donc cette lettre, témoignage précieux quant à la longue francophilie des Liégeois :

Nous avons eu la visite de M. Lèhon (3) qui est bien triste des affaires de son pays et du départ de Billeard (4) (sic) de Bruxelles ; il dit que si la conférence (5) ne cède pas quelque chose, il sera impossible maintenant de faire entendre raison à ses compatriotes et au Congrès, qu'il a eu une lettre qui lui écrit (sic) dans ce sens, et d'empêcher que le drapeau tricolore soit arboré dans toute la Belgique, qui n'a d'espoir qu'en la France ; je lui ai dit tout ce que je pouvais imaginer pour lui faire voir combien il serait fâcheux que son pays prît ce parti désespéré, hors de propos... qu'il fallait patienter et suivre tes bons conseils... Il dit qu'à Liège, tous ceux qui veulent la réunion à la France et sont décidés à risquer leur vie pour parvenir à ce but, mettent des oeillets rouges à leur boutonnière pour se reconnaître, et que c'est la majorité de la population du pays...(6)

« Cet épisode des oeillets, ajoutait Georges Jarbinet, combien significatif, aucun historien n'en parle et il serait resté ignoré s'il n'y avait eu la lettre de Madame Adélaïde... et, 124 ans après, le catalogue Charavay.

Témoignage d'autant plus digne de créance qu'il vient de personnes foncièrement hostiles à la réunion. Le comte Le Hon était le représentant officiel du gouvernement de Bruxelles. On comprend que les oeillets rouges l'aient plongé dans la tristesse la plus noire ! Est-il avenu plus pénible pour un ambassadeur belge ? Quant à Madame Adélaïde, elle s'était, bien sûr, alignée sur la politique de son frère. Or, quelle était cette politique ? Pour Louis-Philippe, accepter les avances du parti français de Belgique, c'était risquer de reformer contre son pays la coalition de 1815. Et cette guerre, qu'il jugeait presque inévitable, ne serait-elle pas fatale à son trône, encore mal consolidé, à sa légitimité plus que contestée ? Bref, il ne voulait pas d'ennuis avec l'Europe, surtout pas avec les Anglais. En février 1831 déjà, il avait refusé pour son fils, le duc de Nemours, la couronne que venait lui offrir la délégation du Congrès national (7).

Donner au jeune Etat un roi français, cela ne pouvait-il pas être considéré comme une annexion déguisée, donc comme un défi au léopard britannique et aux puissances absolutistes du Nord ? A plus forte raison repoussait-il la réunion pure et simple. D'ailleurs, dès le mois d'août 1830, c'est-à-dire dès le début de la Révolution, il avait tout fait pour décourager les 'rattachistes'.

Brimé, muselé par Bruxelles, l'irrédentisme français - phénomène essentiellement wallon - était donc désavoué par Paris. Que dans des conditions aussi défavorables, il ait pu, dans le Hainaut, à Liège, à Verviers surtout, s'affirmer avec tant de ténacité et de ferveur, c'est là un fait historique qui mérite d'être souligné. Contre les silences pudiques ou les commentaires dédaigneux de l'histoire officielle, une réaction s'est déclenchée dès 1930 et nous a valu les travaux de Jules Garsoy (8), de Jean Fohalle (9), de Léon-L. Guillaume (10), d'André Schreurs (11), et avant tout, la vivante, la remarquable étude de Francis Dumont (12), qui devrait figurer en bonne place dans toutes les bibliothèques de chez nous. Puissent ces oeillets rouges du val de Meuse, qui troublaient tant Madame Adélaïde, inciter d'autres chercheurs à parcourir le beau jardin de notre histoire liégeoise et wallonne, ce jardin où il reste encore tant de coins peu explorés et tant d'intéressantes ou d'émouvantes choses à glaner ! »

Dans une note complémentaire, l'auteur précisait que, quand Madame Adélaïde parlait de « toute la Belgique », il faut comprendre « le pays wallon » puisque c'est uniquement là que se manifestait le mouvement irrédentiste. La confusion, fréquente à l'époque, est due à l'écran formé par la bourgeoisie censitaire francophone de Flandre qui masquait l'existence d'un peuple flamand. Ce dernier allait bientôt se réveiller et lutter avec constance pour la reconnaissance de ses droits.

Le mot « Belgique » recouvrait encore la notion d'un territoire plus large permettant - vieille obsession - de se rapprocher des « frontières naturelles » nécessaires à la France (ici le Rhin). Cette doctrine, qui faisait fi des différences existant entre les peuples de ces contrées - surtout avec les Flamands -, semblait ainsi considérer que « la Belgique et la France tendaient l'une vers l'autre en vertu d'une loi aussi naturelle que la gravitation ».

Daniel Lanier

(1) Article de Georges Jarbinet paru dans *La Nouvelle Revue Wallonne*, n°1-4, 15 novembre 1972.

(2) Le document original était déjà vendu à un collectionneur belge demeuré inconnu, mais le texte de la lettre était heureusement reproduit dans un catalogue d'autographes édité en 1955 par la très sérieuse maison Charavay de Paris.

Voir suite des notes au bas de la page précédente



PRIMAT DE LA NATION

L'histoire contemporaine a connu et connaît encore trois révolutions. Connaît encore car la sauvegarde de leurs fruits nécessite une exigence constante du peuple souverain.

La première fut la grande Révolution Française qui initia toutes les libertés fondamentales qui sont la liberté de conscience, de parole, d'association, etc.

Tous les mouvements nationaux qui eurent lieu au 19^e siècle ont un point commun : l'instauration de l'Etat-Nation conjuguée à la proclamation de ces grandes libertés. C'est dire combien leur inspiration fut d'essence nationale : les deux phénomènes furent intimement liés.

C'est la libération de 1945 qui vit naître la seconde révolution, sociale celle-là. Si l'on prend le cas de la France, c'est le Conseil National de la Résistance qui jeta les bases d'une grande sécurité sociale et du droit du travail (Comités d'entreprises), ainsi que les grandes nationalisations, toutes mesures qui furent exécutées par le gouvernement du général de Gaulle à la Libération. Quoi de plus national que cette révolution-là puisqu'elle émanait du dit CNR dont le but premier était la libération de la France.

La troisième révolution que nous connaissons aujourd'hui est de nature écologique. Il est vrai que, grâce aux télécommunications, la planète est devenue un « grand village » et que la pollution ne connaît pas les frontières. Mais comment les écologistes ne voient-ils pas qu'en négligeant ou en niant le fait national, ils font le jeu et le lit de cette mondialisation qu'ils combattent par ailleurs fort vigoureusement et fort légitimement à Seattle et en d'autres lieux.

En d'autres termes, si tendre à l'universalité est une attitude noble, avant de se revendiquer de partout, il faut être de quelque part : d'une des Nations. Ce qui n'exclut nullement, bien entendu, la nécessaire coopération entre Elles.

Christian Paternostre
Licencié en droit.

* * *

J'AI DECOUVERT WALLONIE-FRANCE...

Nous recevons de M. Michel Delvaux, d'Ans, une lettre très intéressante datée du 15 octobre. Le point de vue qui y est défendu n'est pas le nôtre, mais les arguments développés par M. Delvaux méritent réflexion.

J'ai découvert votre revue *Wallonie-France* chez un marchand de journaux et je la trouve très intéressante.

J'ai toujours aimé la France qui est un pays magnifique et je ne me suis jamais senti belge (j'ai 38 ans). Pour moi, contrairement aux Français, les Flamands et même les Bruxellois sont des étrangers, les Flamands parce qu'ils ont une autre langue et une autre mentalité et les Bruxellois, parce qu'ils sont belgicains et prétentieux.

Au fond, je me sens un peu français comme vous, mais je suis d'abord et avant tout wallon et moi, ce que je souhaite, c'est une Wallonie indépendante, comme l'Irlande, le Danemark ou la Slovaquie, qui comptent environ le même nombre d'habitants. La Wallonie serait une sorte de petite France, aussi française de langue et de culture que l'autre, mais sans les inconvénients et le centralisme d'un trop grand pays. Ne va-t-on pas vers l'Europe des Régions ou des petites Nations, comme la Flandre justement, qui est de culture néerlandaise, mais ne cherche pas à se rattacher aux Pays-Bas ?

Puisqu'il existe une nation flamande, pourquoi pas aussi une nation wallonne puisqu'il n'y a pas de nation belge, même pas francophone ? Ne serait-ce pas plus

équilibré, à la fois en Belgique (tant qu'elle subsiste) et en Europe ?

A propos de la Flandre, je me demande pourquoi les Francophones ont peur du *Vlaams Blok*, puisqu'il n'y a pas d'extrême droite en Wallonie ? Bien que profondément démocrate (toute ma famille vote socialiste), je trouve qu'en réclamant l'indépendance de la Flandre, le *Vlaams Blok* est provisoirement l'allié objectif des indépendantistes wallons pour hâter la séparation. Les communistes (anti-nazis) se sont bien alliés aux nazis allemands (anti-communistes) de 1939 à 1941 ! Et le général de Gaulle ne s'est-il pas appuyé sur les partisans de l'Algérie française pour revenir au pouvoir en 1958, avant de les condamner et de les combattre ensuite ? Pourquoi la « raison d'Etat » ne vaudrait-elle pas aussi pour la Wallonie ?

Je vais peut-être faire hurler vos lecteurs, mais j'espère que vous voudrez bien publier ma lettre puisque vous êtes une revue pluraliste.

Michel Delvaux

LE MONDE DIPLOMATIQUE ET LA WALLONIE

Dans son édition d'octobre, le grand mensuel français a consacré trois pages entières au
Réveil wallon

Une économie en voie de guérison

montre Bernard Surlemont (1). Il rappelle d'abord le passé industriel wallon, basé jusqu'il y a peu sur la sidérurgie, la métallurgie, le verre et les charbonnages. D'où la fragilité de la structure économique et le marasme des années 1975 à 1995, encore aggravé par le retrait des entrepreneurs au profit de holdings financiers.

La reconversion de la Wallonie est toutefois en marche avec une croissance de 2,5% en 1999 et sans doute de 3,5% cette année. Plusieurs secteurs y participent : celui, traditionnel, des matériaux (verre, bois, pierre, etc.), celui de la sidérurgie rénovée (notamment Cockerill-Sambre entré dans le giron d'Usinor) et, en très bonne place, ceux de la biotechnologie et de la pharmaceutique (on sait peu que les sérums constituent le premier produit wallon exporté), sans oublier un secteur agroalimentaire florissant et une industrie spatiale aéronautique réputée (notamment avec le Centre Spatial Liégeois, service universitaire d'une centaine de personnes).

L'esprit d'entreprise, mis longtemps en veilleuse par une tenace « culture salariale », revient en force et a permis la naissance de firmes performantes. Les universités ont emboîté le pas et développent des programmes de formation à la création d'entreprises. Les capitaux arrivent en Wallonie, la France est largement en tête (2) suivie par les USA et les Pays-Bas. Ainsi, de 1995 à 1998, plus de 868,9 millions d'euros (environ 5,8 milliards de FF) ont été investis en Wallonie. En sens inverse, les Wallons n'hésitent plus à prospecter le monde entier, pénétrant même les marchés d'Amérique et d'Asie, comme l'ont fait, il y a plus d'un siècle, Nagelmackers (wagons-lits), Frankignoul (pieux Franki), Solvay (soude), ou encore le baron Empain, entrepreneur du métro parisien et fondateur du groupe Empain-Schneider.

Il reste certes du pain sur la planche - le chômage persiste. Mais les mentalités changent. La Wallonie renaît.

(1) Directeur de Centre de recherche PME d'entrepreneuriat de l'Université de Liège.

(2) Ndlr : à ce propos, voir l'article de Yves de Wasseige dans *Wallonie-France*, n° 29, p. 15-16.

* * *

Une première mondiale

titre Philippe Suinen (1). Après avoir porté un coup de chapeau à une Belgique respectueuse de ses minorités et dotée d'un gouvernement fédéral paritaire (sur le plan linguistique), l'auteur décrit la reconnaissance des identités culturelles par l'organisation de communautés et des réalités socio-économiques par des régions. De plus, - c'est ce qui explique le titre - ces communautés et ces

régions ont des compétences internationales qui leur permettent de conclure des accords et des traités avec les pays de leur choix.

Ainsi, les Wallons et les francophones de Belgique ont pu valoriser cette formidable occasion : exprimer internationalement leur identité et donner juridiquement vie à leur ouverture sur le monde. En réalité, l'ouverture était bien antérieure : rappelons le Wallon Pierre Minuit participant à la fondation du futur New-York (2), le maître de forges liégeois Louis De Geer fondant la métallurgie suédoise au XVII^e siècle ou encore son compatriote Rennequin Sualem construisant, pour Louis XIV, la célèbre machine de Marly. On a déjà cité les grands « aventuriers industriels » du siècle passé !

Dès 1980, Jean-Maurice Dehousse, alors ministre-président de la Région wallonne, a pris langue avec le Québec, prélude à de nombreux autres accords signés avec une quinzaine de pays et des régions de France et d'Allemagne.

De son côté, la Communauté française Wallonie-Bruxelles s'est intégrée très tôt dans les travaux de la francophonie internationale. C'est encore la dite Communauté qui, depuis le 22 mars 1999, coopère avec la France afin de promouvoir la langue française, la culture et les médias (y compris les nouvelles technologies), la jeunesse, les sports, l'enseignement et la recherche.

Grâce à la révision du traité de Maastricht, des ministres régionaux peuvent siéger au Conseil des ministres de l'Europe. C'est pourquoi, dans le second semestre de 2001, les représentants de la Wallonie et de la Communauté française dirigeront les travaux des Conseils industrie, aménagement du territoire et culture.

Enfin, la présence de la Wallonie dans le monde passe par un réseau international, fait de 12 délégations et de 77 postes de représentation économique et commerciale. Auxquels il convient d'ajouter 150 coopérants actifs dans 14 pays en développement ainsi que 130 enseignants en Europe et en Louisiane.

Une large invitation au partenariat.

(1) Commissaire général et directeur général des relations internationales (Région wallonne, Communauté française Wallonie-Bruxelles et Agence wallonne à l'exportation).

(2) Ndlr : natif d'Ohain (Brabant wallon), ce protestant a émigré dans les Provinces-Unies à la fin du XVI^e siècle et a pris part, avec des Wallons et des Hollandais, à la création de la colonie de Nieuw-Amsterdam, devenue New-York.

* * *

>>>

Liège, carrefour aérien

Une étude, réalisée en 1992, démontrait les importantes potentialités économiques du site de l'ancien aérodrome militaire de Bierset, à condition de l'aménager. En effet, Liège, métropole régionale, se situe à un carrefour de réseaux ferroviaire (gare TGV en construction), autoroutier et fluvial. L'accord des politiques et des partenaires sociaux allait se faire rapidement et, dès 1994, le démarrage commercial de l'aéroport s'amorçait avec l'arrivée de la société de courrier express TNT, ce qui allait créer plus d'un millier d'emplois (1).

En 1999, un accord de partenariat commercial et financier est signé avec Aéroports de Paris (ADP). Actuellement, plus de 30 compagnies opèrent à partir de l'aéroport, qui occupe désormais la 12e place européenne avec 207.000 tonnes traitées, juste derrière Madrid et Milan. Le développement de l'aéroport a entraîné dans son sillage de nombreux investissements annexes, tels un centre international de fret routier et une plateforme multimodale rail-route-air connectée sur la future ligne TGV Cologne-Bruxelles-Paris. Actuellement près de 2.000 personnes travaillent sur le site.

(1) Ndlr : l'aéroport est en activité 24 heures sur 24, ce qui entraîne des nuisances pour les riverains. Le vif mécontentement de ces derniers a poussé les autorités, soucieuses de ne pas freiner l'expansion économique, à trouver des solutions au cas par cas (rachat d'immeubles trop exposés, installation d'isolations phoniques) tandis que TNT s'est engagée à remplacer les avions les plus bruyants.

* * *

Culture wallonne ou culture francophone ?

Serge Govaert (1) s'interroge sur l'existence d'une « culture wallonne » alors que c'est la langue française qui détermine d'abord l'appartenance culturelle !

Rogier de la Pasture est-il un « primitif flamand » connu le plus souvent sous son nom flamandisé *Van der Weyden*, ou est-il un artiste wallon puisque né en terre romane à Tournai ? Autre cas : de quelle culture relèvent les Flamands qui ont écrit en français tels Verhaeren ou Maeterlinck ? De la culture francophone de Belgique sans doute. D'autre part, de bons Wallons, comme Thierry Haumont ou José Fontaine, protestent contre l'emprise sur la 'culture wallonne' d'une élite bruxelloise coupée, à leurs yeux, de toute racine populaire... d'autant que, depuis un quart de siècle, ils voient avec plaisir la naissance d'une littérature, d'un cinéma, d'un théâtre, bref d'un art wallon florissant. Cette vision des choses entraîne ces personnes à demander la subvention de ces activités artistiques par la Région wallonne et non plus par la Communauté Wallonie-Bruxelles. Dans le même ordre d'idée, le professeur liégeois Jean-Marie Klinkenberg note que *l'avenir de la Wallonie doit incontestablement s'accompagner d'un renforcement de l'identité wallonne*, ce qui implique la régionalisation de l'enseignement (notamment de l'histoire), souhait d'ailleurs appuyé par Jean-

Claude Van Cauwenberghe, l'actuel ministre-président de la Région wallonne.

Quant aux mots « identité ou culture wallonne », ils traduisent un sentiment fédérateur de Wallons désireux d'associer les compétences culturelles aux territoriales et économiques déjà acquises. Maître chez soi donc... et sur tous les plans !

Mais, la présence de plus en plus grande d'artistes d'origine wallonne (Maurane, Marie Gillain, les frères Dardenne, les dessinateurs de BD Wasterlain et Walthéry succédant à Jijé et Franquin), ne fait pas une culture wallonne, soutient Serge Govaert, tout au plus une culture produite par des Wallons, parfois en Wallonie (...) Bref, la vitalité des expressions artistiques en Wallonie n'a sans doute pas, quoi qu'en disent certaines têtes pensantes du mouvement wallon, un cachet spécifiquement et intrinsèquement wallon - sauf, bien entendu lorsqu'elles utilisent la langue wallonne.

En fait, deux régions, la Wallonie et Bruxelles, se cherchent une identité notamment culturelle. Donc, conclut l'auteur, cette quête passe par l'exploration des voies inédites, à des lieues parfois des oppositions entre culture des élites et culture populaire, ou d'une prétendue dichotomie entre culture francophone et culture wallonne.

(1) Administrateur du Centre de recherche et d'information sociopolitique (Crisp) Bruxelles.

* * *

Français, dialectes et belgicisms

Après avoir décrit la formation d'une frontière linguistique entre les dialectes romans et les germaniques, tant au nord (1) qu'à l'est, André Goosse (2) rappelle que les Wallons - *prononcez comme « western », et non comme « wagon »* - sont les habitants de la Belgique romane (3). En fait, le domaine des parlers issus du latin populaire (mâtiné de gaulois et de germanique) se divise entre le wallon proprement dit, le picard à l'ouest et le gaumais, variété de lorrain, au sud de la Semois (ou Semoy).

Déjà à la fin du XIIe siècle, le besoin d'une langue commune a fait choisir le français comme langue écrite, littéraire et administrative. *C'est donc sans pression officielle, librement, que nos ancêtres ont adopté le français, du moins la minorité qui savait lire et écrire.*

De langue écrite, le français va devenir langue parlée par des gens de plus en plus nombreux. Une situation de bilinguisme s'établit : d'abord pour la minorité moins sédentaire ou plus cultivée qui doit user du dialecte dans ses rapports avec la population locale, plus tard, le français se généralisant pour les couches plus populaires qui gardent leur langage traditionnel dans la vie familiale et dans les relations à l'intérieur du village et du quartier.

Quant aux fameux belgicisms tant pourchassés dans un passé encore récent, ils ont fait leur entrée dans les dictionnaires publiés à Paris en même temps d'ailleurs que les régionalismes québécois, suisses ou africains.

En fin de compte, le français de Wallonie n'est pas si différent de celui de France et il est devenu sans conteste la langue du quotidien. Les dialectes survivent parce que très souvent ils ont été défendus par des bourgeois instruits qui considéraient, à juste titre, qu'ils pouvaient avoir une vraie valeur littéraire. *Mais ces gens-là n'ont jamais pensé à dresser le wallon en rival du français.*

D'autres, termine André Goosse, - qui rêvent sans doute d'une Wallonie indépendante à la fois de la Belgique et de la France - cherchent à promouvoir son originalité langagière là où elle est le plus manifeste, c'est-à-dire dans le dialecte, rebaptisé langue régionale endogène. Ils se trouvent devant une tâche considérable : faire naître un sentiment communautaire qui n'existe pas ; amener tous les habitants de la Wallonie à parler ou reparler et à écrire le dialecte ; uniformiser celui-ci pour que la communication soit possible d'un bout à l'autre du territoire, enrichir le dialecte pour qu'il serve dans des domaines où il n'a jamais servi, comme la science.

Supposons ce programme réalisable : il aboutirait à diviser la Wallonie elle-même, car comment convaincre les Picards de Tournai ou les Gaumais, de parler wallon ?

(1) Ndlr : le professeur gantois Charles Verlinden a bien montré que la frontière linguistique n'a pu exister qu'à partir du moment où le territoire du nord a aussi été suffisamment peuplé, c'est-à-dire autour de l'an Mil (cf son ouvrage *Les origines de la frontière linguistique...*, Bruxelles, s.d., coll. Notre Passé.

(2) Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et de littérature française.

(3) Ndlr : sur l'origine du mot wallon, voir Albert Henry, *Histoire des mots Wallon et Wallonie*, Mont-sur-Marchienne, Inst. Jules Destrée, 3^e édition, 1990.

Daniel Lanier

* * *

Signalons encore, complétant les pages du *Monde diplomatique*, trois encarts publicitaires insérés par l'Université de Liège, l'Espace Wallonie-Bruxelles et

ELECTRALIS 2001 - Liège

qui prépare, de mars à novembre 2001, trois manifestations internationales sur le thème

Une réflexion sur l'électricité du 21^e siècle.

Contacts : www.ELECTRALIS.COM
Tél. + 32 4 254 97 80



EPINGLE DANS LA PRESSE

Les Européens et les élections communales

Le Soir (16/8/2000) a reproduit une carte montrant la répartition des citoyens de la Communauté européenne habitant le territoire belge en 1994 :

119.958 vivaient à Bruxelles ; 143.122 en Flandre et 232.008 en Wallonie.

Le pourcentage des inscrits pour les élections communales de cette année-là était, en moyenne, de 22,1% en Wallonie et de 13,2 % en Flandre et, chose étrange, seulement de 9,6 % à Bruxelles.

Nos amis européens se sentiraient-ils moins à l'aise dans le Nord de notre gentil petit royaume ? A méditer.

Trois questions aux présidents...

A la fin du mois d'août, *Solidarité française Wallonie-Bruxelles* (1) a eu l'heureuse initiative de poser 3 questions importantes aux présidents des partis wallons et bruxellois. Les voici (en résumé) :

1. Qu'en est-il de l'esprit de résistance des francophones (Front du refus) face aux constantes velléités d'indépendance de la Flandre ?
2. Croyez-vous que les Flamands vont rester « accrochés » indéfiniment à l'actuel Etat fédéral belge ?
3. Ne pensez-vous pas comme nous que l'avenir de la Wallonie et de Bruxelles réside dans leur association à la France ?

Nous n'avons pas la place pour reproduire ici l'intégralité des réponses des différents présidents (celui d'Ecolo n'ayant pas répondu). Il serait plus instructif que chacun les lise et les décortique afin d'en tirer tout le sel.

En bref, certaines réponses révèlent amplement la pertinence du constat de Pierre-René Mélon (voir p.9 dans ce n°) : les partis traditionnels, en éternels conservateurs craintifs, restent des « demandeurs » de passé, face à des Flamands projeteurs d'avenir.

Epinglons toutefois quelques passages typiques :

Louis Michel (PRL), voulant rester fidèle à son serment de ministre du roi, affirme (sa) foi dans l'avenir de (son) pays, de (ses) régions et de (ses) communautés. En outre, il demeure persuadé qu' il faut améliorer la construction de l'Etat fédéral belge pour éliminer définitivement les tensions communautaires (ndlr : ... sans doute en appliquant la méthode Coué, mais au fait, n'était-ce pas à Daniel Ducarme, président du parti bleu, de répondre ? Serait-il devenu muet ?).

Joëlle Milquet (PSC) pense que mettre son avenir dans les mains de la France, pour laquelle nous serions une 'Corse' de plus, est un comportement aveugle (et) qu'il faut développer la coopération Wallonie-Bruxelles (ndlr : mais diable ! ce développement serait-il dirigé contre la Flandre qui n'est pas citée dans la réponse ?) Cependant,

la présidente du parti social-chrétien estime aussi que *la logique flamande est clairement, et de plus en plus, une logique confédérale* (ndlr : et après le confédéralisme, Madame ?).

Ello Di Rupo (PS) reconnaît que *le nouveau climat* (gouvernemental) *est fragile* mais il veut croire à la modération des Flamands ! Il déclare encore *rester assez dubitatif quant à votre projet de Nation française universelle*, car ajoute-t-il, *au moment où la France est confrontée à de profondes tensions nationalistes régionales, je perçois mal l'intérêt que nous aurions à lier notre destin à celui de nos voisins*. (ndlr : soit, mais alors comment juger la volonté du président Di Rupo de continuer à lier le destin de la Wallonie à celui d'une Flandre orgueilleuse et conquérante ?).

Olivier Maingain (FDF), plus réaliste, tient d'emblée à préciser qu'il n'a jamais été *dupe des intentions réelles des partis flamands...* Oui, *la Flandre nationaliste ne renonce pas à ses ambitions autonomistes et le plan du-gouvernement flamand en faveur d'une autonomie fiscale est un plan pré-séparatiste ...* (d'autre part), *le repli régionaliste éloigne tant Bruxelles que la Wallonie de leur appartenance à une communauté française d'Europe* (plaidant aussi) *pour l'unité de la Wallonie et de Bruxelles* (ndlr : l'unité mais pour quoi faire ? Serait-ce pour maintenir une Belgique résiduelle ?).

Paul-Henry Gendebien (RWF), beaucoup plus clairvoyant, rappelle avec netteté que la résistance des partis officiels n'a jamais été que de pure façade. Il ne faut plus négocier d'autres compromis à la belge, compromis laborieux dont les seules victimes ont été et seront toujours les Wallons et les Bruxellois, malheureusement encore trop naïfs.

Tout nous pousse, dit le président du Rassemblement Wallonie-France, *à l'union et l'intégration à la France* (car) *dans une Europe affaiblie par un élargissement à tout-va, ouverte à tous les vents du libre-échange et de la mondialisation*, il faudra se lier à l'axe solide formé par une Allemagne, déjà réunifiée, et une France qui sera agrandie, renforcée par l'intégration de la Wallonie et de Bruxelles.

(1) Ed. resp. R.-E. Evrard, avenue G. Stassart, 3/10 - 1070 Bruxelles. Tél. + fax : 02 520 39 86.

On a poussé la tyrolienne à Eupen...

L'Echo (8/8/2000) nous confie brièvement que les trois ministres de la Communauté germanophone (de Belgique) se sont entretenus avec leur collègue, le président du Land du Tyrol. Ils ont abordé la question des sanctions européennes à l'égard de l'Autriche et *ont affirmé leur volonté commune d'accentuer les collaborations entre les deux régions*. (ndlr : Louis Michel a dû en perdre le sommeil). Moralité, dans cette Europe, chacun recherche ses frères...de langue comme l'ont bien démontré les électeurs hollandais qui, le 8 octobre, ont fait basculer Fouron dans le camp flamand !

Un bicentenaire oublié

La Libre Belgique (2-3/9/2000) nous a confié l'opinion du lieutenant-général e.r. Francis Briquemont à propos de l'oubli, universel, de la célébration du bicentenaire de la Déclaration des Devoirs du citoyen (1).

J'ai la conviction que seul le respect de ses devoirs permet à l'Homme de jouir de ses droits. L'inverse n'est pas vrai, conclut l'auteur.

Dérivons quelque peu et demandons-nous : en voulant à tout prix sauver la Belgique, les politiques wallons ont-ils bien conscience de leurs devoirs envers les citoyens qu'ils représentent ?

(1) Précédant la Déclaration des Droits, celle de 1789 étant revue et corrigée par la Constitution de l'an III, votée par la Convention le 5 fructidor (22 août 1795).

Du vrai sens des mots

Dans la même édition, on découvre une page entière consacrée à l'interview de Louis Michel. Epinglons les réponses suivantes : *Je n'ai rien contre l'impératif (1) flamand de l'autonomie fiscale... Je ne serai pas heureux de céder cela. Mais je ne vois pas comment on peut obtenir un refinancement (des Communautés) si on ne rencontre pas en partie cette demande flamande*. A la question de savoir si une nouvelle « culture » communautaire existe vraiment, L. Michel, désabusé, reconnaît que *la nouvelle convivialité communautaire est excessivement (2) fragile. Un rien, le souffle d'un papillon peut relancer une explosion. Je ne suis pas naïf*.

Un ministre un peu poète, c'est pas mal, mais un ministre un peu plus réaliste, ce serait mieux encore.

(1) « Proposition ayant la forme d'un commandement » (le Petit Robert) ; le journaliste n'a pas contesté.

(2) Au sens premier, « d'une manière qui dépasse la mesure » (ibidem). En effet !

Autonomie fiscale (bis)

L'offensive flamande continue. Le 9 septembre, Patrick Dewael a précisé les demandes - ou exigences ?- flamandes.

De l'impôt des personnes physiques (IPP), les Régions devraient disposer d'une manne de 250 à 270 milliards de FB, dont environ 150 pour la Flandre seule. De plus, l'Etat fédéral transférerait aux Régions d'autres impôts pour un montant de 120 milliards. Un beau pactole qui aiguïsera à coup sûr les appétits (ndlr : depuis, on sait que la Flandre avalera 181 milliards).

Du bon usage du « croc à phynance »...

Robert Deschamps, professeur d'économie aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur, ne s'y est pas trompé. *Le risque est bien réel de déstabiliser le système fédéral et d'enclencher de façon irréversible la logique de la scission du pays. On est proche de cette limite-là*, dit-il dans *la Libre Belgique* (12/09/2000).

Conséquence : une concurrence fiscale entre les Régions.

La riche Mère Flandre, libre d'être moins vorace, pourra ainsi accueillir à coffres ouverts les contribuables francophones aisés. D'où une baisse des rentrées fiscales, certaine en Wallonie et possible à Bruxelles où l'influence flamande ne manquera pas de se renforcer encore. Chapeau bas, Messieurs, que voilà donc un plan bien construit !

A la manière d'Ubu...

Aux fêtes de Wallonie, devant le Premier fédéral Verhofstadt et son homologue flamand Patrick Dewael dûment invités, Jean-Claude Van Cauwenberghe, ministre-président de Wallonie, a avoué n'avoir aucune objection de principe au projet nordiste d'autonomie fiscale. Mieux, il admet non seulement de terminer la régionalisation de l'agriculture et du commerce extérieur, mais encore la division de la coopération au développement et des lois communale et provinciale.

Bien sûr, tout cela devra se faire dans le respect d'une forte solidarité inter-régionale, confortant ainsi le système fédéral actuel.

Mais, où est donc passé le front du refus ? Cornegidouille, à la trappe ! répond Ubu.

Le dialogue Nord-Sud en route vers... ?

Le mardi 3 octobre, les gouvernements flamand et wallon se sont réunis à La Hulpe afin d'examiner de meilleures possibilités d'association des Régions et des Communautés à la Conférence sur la réforme de l'Etat. Autres sujets de discussion : les relations internationales, les travaux publics, l'agriculture, l'environnement et l'emploi. A propos des transports publics, les Wallons de plus de 65 ans ne remercieront jamais assez le gouvernement flamand d'avoir proposé et fait aboutir le projet de gratuité des seniors.

Mais comment juger cette rencontre, « historique » selon certains ? Une double lecture nous semble possible : ou bien les participants dialoguent dans le simple but d'aménager quelque peu la Belgique fédérale ; ou bien les deux gouvernements régionaux collaborent afin de hâter la marche vers le confédéralisme. A vous de voir !

Détail curieux : sur la table de négociation, on ne voyait que des drapelets flamands et wallons et pas un seul belge.

Sans Bruxelles, le pays éclate...

L'idée de l'explosion semble épouvanter Annemie Neyts, nouveau secrétaire d'Etat au Commerce extérieur. Elle a donc confié ses inquiétudes au *Soir* (13/10/2000) : *Je reproche à la Flandre et à la Wallonie de se mettre d'accord entre elles sur des compétences qui sont aussi bruxelloises* (reconnaissant d'ailleurs que) *la Belgique se dirige irrévérablement vers le confédéralisme*. Pour empêcher l'éclatement, ajoute-t-elle, Bruxelles doit rester le trait d'union et, pour jouer ce rôle, sa région doit recevoir son dû. (ndlr : non, ce n'est pas encore une explosion, c'est toujours une dissolution lente et programmée).

Overaal is het Vlaams Blok...

Après les élections du 8 octobre, dans les médias écrits ou parlés, le parti d'extrême droite passe partout en Flandre, déplore *Le Matin* (10/10/2000) ; près de la moitié des journaux flamands n'ont pas hésité à publier en couverture la photo de Filip Dewinter, leader du *Vlaams Blok* et champion toutes catégories des voix de préférence dans son fief d'Anvers : près de 50.000 ! N'oublions pas en outre les longues interviews du personnage passées sur les ondes de la télévision publique flamande (VRT). Et, ce qui ne gêne rien pour ce parti, c'est l'autocensure que les journalistes du « Nord du pays » (comme on dit à la RTBF) vont s'infliger plus encore, craignant d'être rappelés à l'ordre par la direction à chaque fois qu'un mot de travers aura été dit sur le Blok, par ailleurs bien représenté au conseil d'administration de la dite VRT.

Alors, on parle du Blok ou on n'en parle pas ? Les partis démocratiques de Flandre n'arrivent pas à accorder leurs violons, mais sont tous d'accord pour répondre aux partis du « Sud du pays » (comme on dit à la RTBF) : mêlez-vous de vos oignons !

20 ans de Parlement wallon

Dans son discours du 15 octobre, Robert Collignon s'est félicité de l'évolution des institutions qui a conduit à une plus grande autonomie régionale. Le président de l'assemblée wallonne a montré que la Wallonie avait réussi à renforcer sa personnalité par l'intégration de multiples influences (ndlr : somme toute, « à la française ») et avait rejeté un nationalisme d'exclusion. Il a encore souhaité voir s'instaurer un scrutin majoritaire à un ou à deux tours (comme en France selon Daniel Ducarme aussi partisan de l'idée).

Jacques LIENARD

LE 9 DECEMBRE A LILLE

L'Association France - Wallonie - Bruxelles organisera une journée d'information consacrée à Bruxelles et à la Wallonie

Elle sera ouverte par M. Pierre Mauroy, maire de Lille, et présidée par M. Bernard Dorin, Ambassadeur de France. Plusieurs personnalités bruxelloises, wallonnes et françaises traiteront des sujets culturels et économiques d'aujourd'hui.

Nos abonnés et sympathisants recevront une invitation personnelle.

Contact : Mme Claire Blosseville - 39, avenue de Saxe - F 75007 Paris.

Tél. + Fax : 00 33 1 44 49 09 54 -

C.blosseville @ Rotmail.com.

ABONNEMENT A WALLONIE-FRANCE

SIMPLE : 500 FB ou 100 FF

SOUTIEN : 800 FB ou 150 FF

ETUDIANT : 300 FB ou 70 FF

à verser au compte 240 - 0547991 - 42 de Wallonie-France à Esneux-Tilff
pour la Wallonie et Bruxelles,

ou au compte de *Wallonie-France* à la BRED à Paris :
212-18-1978 (code banque 10107 - code guichet 00118) pour la France .

Un conseil à nos amis français : préférez le virement au chèque afin que nous puissions vous identifier.

Wallonie-France

est éditée sous le patronage de : MM. Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des Représentants ; Denis GRIESMAR, Président de l'Association française des Traducteurs ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois, et avec la collaboration de Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Philippe DETROZ, Jacques DUPONT, Paul DURIEUX, Daniel JOZIC, Daniel LANIER, Adrien LAURANT, Yves LEBEAU, Pierre-René MELON, Pierre MELOT, Christian PATERNOSTRE, André PATRIS, Pol REMY, Jacques ROGISSART.

* * *

Direction : André SCHREURS, 15 / bte 62, place Emile Dupont, 4000 Liège - Tél. et fax : 04 250 67 14.
Rédaction : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. et fax : 04 253 26 47. *Composition* : Monique WESMAEL - *Trésorerie* : Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.
Secrétariat et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges / Meuse - Tél. et fax : 04 275 36 20. GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY 69, rue du Bauloy, 1340 Ottignies. Tél : 010 41 16 38.

Hainaut :

Charleroi : Ginette MONOYER, 11, Murmure des Grands Arbres, 6032 Mont s/ Marchienne. Tél : 071 36 79 79.

Mons : Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons. Tél : 065 33 93 95

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple. Tél : 085 51 25 52.

Verviers : Joseph GELIS, 79, place du Sablon, 4820 Dison. Tél : 087 33 25 08.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles. Tél : 02 770 90 60.

France :

Charles CONTE, 8, rue Altrincham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.

Paul DURIEUX, Font-du-Luc, F 83390 Puget-Ville. Tél : 0033 0 / 4 94 33 53 66.